

CEE-ONU
Commission économique pour l'Europe
des Nations Unies

Comité des Forêts et de l'Industrie Forestière
74^{ème} SESSION
COFFI, Varsovie, 9-13 octobre 2017

LE MARCHÉ DU BOIS EN
FRANCE

SITUATION ACTUELLE ET
PERSPECTIVES À COURT TERME

Septembre 2017
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
Service du Développement des Filières et de l'Emploi
Sous-direction des filières Forêt-bois, Cheval et Bioéconomie
Bureau des Entreprises Forestières et des Industries du Bois

Table des matières

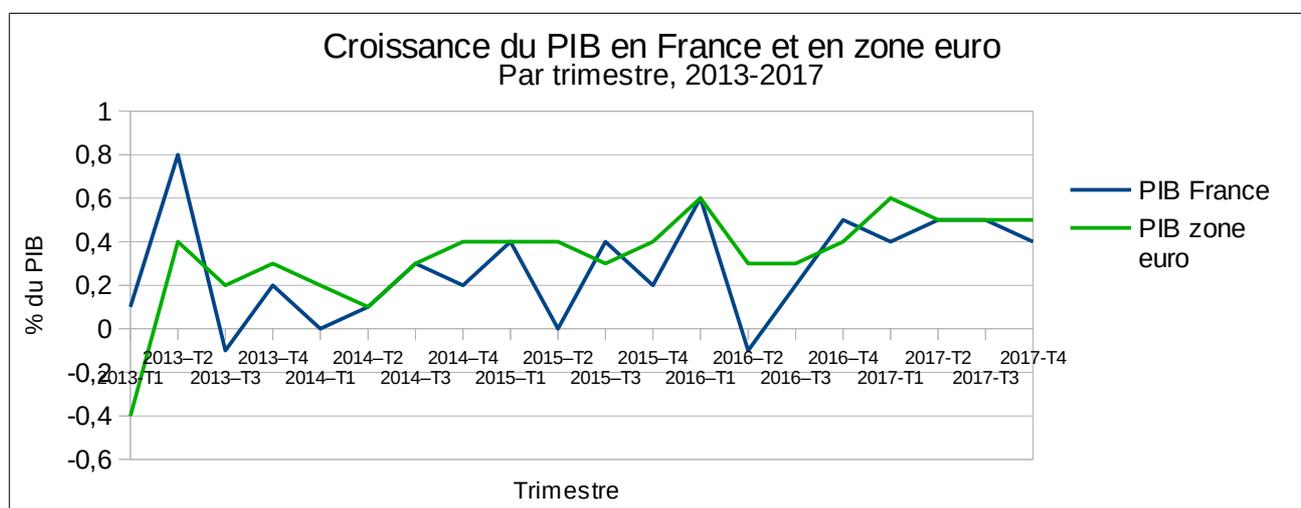
1. Tendances économiques générales ayant un impact sur la filière forêt-bois.....	3
Activité économique et Produit Intérieur Brut (PIB).....	3
Emploi et chômage.....	3
Situation des ménages.....	4
Échanges extérieurs.....	4
Finances publiques.....	4
2. Mesures politiques influençant la gestion forestière, le commerce et le marché du bois. 5	
Inciter à la gestion forestière.....	5
Encourager la construction de bâtiments en bois.....	6
Le bois-énergie et l’articulation des usages.....	7
La mise en œuvre de la réglementation européenne relative aux importations de bois. .8	
Pilotage de la filière.....	8
Recherche, développement et innovation dans la filière forêt-bois.....	9
3. Les déterminants des marchés des produits forestiers.....	10
3.1. Déterminants de long terme.....	10
3.2. Déterminants de court terme.....	10
4. Evolution des marchés des produits forestiers.....	12
A. Matière première bois.....	12
B. Bois énergie et politiques de promotion.....	17
C. Produits forestiers certifiés.....	20
D. Produits transformés dérivés du bois et produits à valeur ajoutée.....	23
E. Sciages résineux.....	26
F. Sciages feuillus.....	28
G. Panneaux dérivés du bois.....	30
H. Pâte à papier et papiers cartons.....	32
I. Produits innovants à base de bois.....	34
J. Construction et habitat.....	35

1. Tendances économiques générales ayant un impact sur la filière forêt-bois

- Activité économique et Produit Intérieur Brut (PIB)

En 2016, l'activité progresse de nouveau en France : le produit intérieur brut en euros constants s'accroît de +1,2%, après +1,1 % en 2015 et +0,9 % en 2014.

En France, des chocs spécifiques qui ont amputé la croissance en 2016 ne pèseraient plus en 2017. D'abord, en supposant des conditions météorologiques normales, les récoltes céréalières rebondiraient nettement en 2017 après avoir ôté 0,2 point de croissance en 2016. Ensuite, le retour des touristes étrangers, s'il se confirme, permettrait d'enrayer la nette dégradation du solde touristique, conséquence des attentats majeurs en région parisienne et à Nice depuis 2015. Enfin, après être sortie de l'ornière en 2016, l'activité de la construction accélérerait franchement en 2017. Ainsi, en moyenne sur l'année, la croissance s'élèverait à +1,6 % en 2017, après +1,1 % en 2016, ce qui constituerait sa plus forte hausse depuis 2011.



Source : INSEE, Note de Conjoncture juin 2017. Pour les 3 derniers trimestres de 2017, il s'agit de chiffres prévisionnels.

- Emploi et chômage

Le second chiffre reflétant l'état économique de la France en 2016 est celui de l'emploi. Ainsi, l'emploi marchand a progressé en 2016 de +212 000 postes, confirmant une reprise solide et continue. Ce chiffre se maintiendrait en 2017, sous l'effet notamment des politiques visant à enrichir la croissance en emplois (Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi, Pacte de responsabilité et de solidarité, prime à l'embauche pour les PME). Le nombre d'emplois non marchands a également augmenté en 2016 de 25 000, porté principalement par les emplois aidés et les services civiques.

Cette hausse du nombre d'emplois a permis de faire légèrement diminuer le taux de chômage fin 2016, qui a atteint 9,7 % de la population active au dernier trimestre. Ce chiffre continuerait à légèrement diminuer en 2017.

- Situation des ménages

La situation économique des ménages français a continué à s'améliorer durant l'année 2016. D'une part, leur pouvoir d'achat a augmenté de 1,7 %, hausse plus importante que celle constatée

en 2015 (+1,1%). La croissance des revenus bruts est principalement imputable aux revenus d'activité qui accélèrent à nouveau en raison de l'amélioration de la situation sur le marché du travail.

D'autre part, la consommation des ménages accélère de façon notable (+2,3 % en euros constants, après +1,4 % en 2015). Ce regain de dynamisme est lié à celui des dépenses de services (en particulier l'hébergement-restauration). Le taux d'épargne baisse à nouveau comme en 2015 pour atteindre un peu moins de 14 %.

- Échanges extérieurs

En 2016, les importations en volume ralentissent, mais demeurent soutenues (+ 4,2 % après + 5,7 %). Elles continuent de progresser plus fortement que les exportations (+ 1,8 % après + 4,3 %). Le ralentissement des importations concerne principalement les services aux entreprises, les biens d'équipement et les « autres biens manufacturés », notamment les produits chimiques et les produits métalliques. La décélération des exportations est principalement due aux services aux entreprises, aux biens d'équipement, aux produits pétroliers raffinés, aux produits agricoles et aux services d'information-communication. En valeur, le solde des échanges extérieurs se dégrade très sensiblement (– 10,3 milliards d'euros, soit – 0,5 point de PIB) malgré un nouveau repli des prix des hydrocarbures. En particulier, l'excédent touristique se réduit fortement.

- Finances publiques

En 2016, le déficit public s'élève à 3,4 % du PIB et continue donc de se réduire (3,6 % constaté en 2014). Cela s'explique par un ralentissement des dépenses publiques (+1,1 % contre +1,4 % en 2015) tandis que les recettes s'accroissent de +1,4 % (contre +2,0 % en 2015). La charge d'intérêt de la dette diminue de nouveau nettement (–5,1 % après –4,5 % en 2015) sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt. Les autres transferts et subventions augmentent de 2,0 % après une forte hausse en 2015 (+7,2 %) due à la montée en charge du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Les rentrées de TVA sont en hausse de 2,5 Md€ (après +3,2 Md€). La taxe intérieure de consommation de produits énergétiques augmente de 1,7 Md€ sous l'effet de la montée en charge de la taxe carbone.

Fin 2016, la dette des administrations publiques (dette brute consolidée en valeur nominale) s'élève à 2 147,2 Md€. Elle s'accroît de 49,2 Md€ en 2016, après +60,2 Md€ en 2015. Elle atteint 96,0 % du PIB fin 2016,

2. Mesures politiques influençant la gestion forestière, le commerce et le marché du bois

Cadrement de la politique nationale :

Deux documents majeurs encadrent la politique nationale concernant la forêt et le bois. Il s'agit du Programme National Forêt-Bois (PNFB) et du Contrat Stratégique de Filière.

Le premier a été élaboré durant l'année 2015 et a été publié par décret le 8 février 2017. Sa conception a réuni l'ensemble des acteurs professionnels et institutionnels de la filière. Ce programme interministériel fixe quatre objectifs pour la filière : augmenter les prélèvements de bois en France tout en assurant le renouvellement de la forêt ; intégrer pleinement les attentes des citoyens vis-à-vis de la forêt (en termes d'emplois, d'utilisation de bois, d'usage récréatif de la forêt) ; prendre en compte le changement climatique sur ses deux volets (atténuation et adaptation) ; créer des débouchés aux produits issus des forêts françaises.

Le second a été signé fin 2014 par les ministres chargés de la forêt, de l'économie et de l'industrie, du logement, de l'écologie et de l'énergie, par le président de l'Association des régions de France ainsi que par les organisations professionnelles du secteur, de l'amont à l'aval. Les actions devant être réalisées dans ce contrat, à la fois par les pouvoirs publics et par les organisations professionnelles, concernent les outils de pilotage nécessaires à la filière, le financement et l'accompagnement des entreprises, le développement des emplois et des compétences, l'innovation technique et commerciale, la sécurisation des approvisionnements sur l'ensemble de la chaîne de valeur, et la contribution de la filière à la transition énergétique.

Les mesures prises en 2015, 2016 et 2017 et listées ci-dessous découlent dans la majorité des cas de la mise en œuvre de ces deux documents.

- Inciter à la gestion forestière

Deux types de financements permettent d'encourager les propriétaires forestiers privés (qui sont plus de 3 millions en France) et publiques (notamment les 12 000 communes possédant des forêts) à gérer leur patrimoine forestier dans le but, entre autres, d'y mobiliser du bois.

Ces financements sont attribués, d'une part, dans le cadre des Programmes de Développement Rural (PDR) encadrant la consommation des crédits du Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural (FEADER). Ces programmes, qui s'étalent sur la période 2014-2020, sont élaborés par les Régions françaises, et non par l'État comme lors des programmations précédentes.

La plupart des 27 programmes français a été approuvée durant le second semestre 2015. Leur mise en œuvre, notamment par le biais d'appels à projets régionaux lancés sur les différentes priorités des PDR, monte en puissance depuis début 2016. Il peut être estimé qu'environ 230 millions d'euros de FEADER seront consacrés au secteur forestier sur l'ensemble du territoire et de la période, notamment pour la construction de desserte forestière, l'acquisition de machines d'exploitation forestière et la réalisation de travaux sylvicoles visant à améliorer ou à renouveler les forêts.

L'État français apporte une contrepartie financière aux crédits du FEADER, grâce au budget alloué au Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois (FSFB). Ce fonds permet, au-delà des PDR, de financer la filière pour réaliser des actions d'animation dans les territoires forestiers et des investissements innovants au service du développement économique de la filière.

D'autre part, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) a lancé en 2015 et 2016 deux appels à manifestation d'intérêt, intitulés « DYNAMIC Bois », qui visent à sélectionner des groupes de partenaires susceptibles de dynamiser, sur un territoire donné, la

récolte de bois, notamment à destination énergétique, ainsi que la gestion sylvicole ayant pour objectif d'améliorer la valeur économique des peuplements forestiers. Les deux éditions successives ont respectivement été dotées de 35 millions d'euros (permettant de financer 24 projets territoriaux) et 20 millions d'euros (19 projets). La conception de « DYNAMIC Bois » a été réalisée en partenariat avec les Ministères chargés de l'écologie, de l'énergie et des forêts, assurant ainsi la prise en compte des objectifs multiples qui peuvent être assignés à la forêt et au matériau bois. L'ensemble de ces projets devrait permettre la mobilisation de plus de 5 millions de m³ de bois supplémentaire sur une période de 3 ans.

L'encouragement à la gestion forestière passe aussi par l'incitation au regroupement de la gestion à l'échelle d'un massif forestier, notamment en France où la forêt privée française est très morcelée (12 millions d'hectares sont détenus par plus de 3 millions de propriétaires). Un outil innovant permettant d'organiser cette gestion groupée a été mis à disposition des propriétaires depuis fin 2014 et son déploiement monte en puissance actuellement : il s'agit des Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental Forestiers (GIEEF). Leur mise en place, incitée notamment grâce à des exonérations fiscales, permettra de dynamiser progressivement la gestion forestière privée.

- Encourager la construction de bâtiments en bois

La construction de bâtiments en bois en France imprègne peu les modèles architecturaux traditionnels, excepté dans les régions de l'Est où elle est plus fortement implantée. L'utilisation du bois dans le secteur du bâtiment a pourtant des avantages écologiques indéniables, en particulier concernant le stockage du carbone dans les éléments de construction en bois et le remplacement de matières premières non-renouvelables et plus énergivores (métal, ciment) que cela implique.

Le plan « Immeubles de grande hauteur en bois » est l'un des plans de la nouvelle France industrielle (NFI) lancés le 12 septembre 2013 par le Président de la République et le Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique. Il constitue un projet-phare pour le développement de l'utilisation du bois dans la construction. Ce plan a pour objet de démontrer, de manière très concrète par la réalisation de bâtiments, la faisabilité de construire en bois en grande hauteur et de démocratiser, par la suite, les solutions techniques les plus adéquates. Il vise à réimplanter sur le territoire national les activités de transformation du bois et à accélérer la massification de l'offre, dans le respect d'une grande qualité architecturale, notamment en faisant de la construction d'immeubles à vivre en bois le cœur de cette stratégie. Il s'agit pour ce faire de rendre la filière plus compétitive en améliorant l'accès à la ressource forestière et en développant la construction bois. Derrière la cible « phare » des bâtiments de grande hauteur (15 étages), c'est l'ensemble de la construction en bois qui est tirée. L'ambition majeure du plan consiste à lever divers freins techniques, réglementaires et culturels, d'abord en qualifiant le produit dans une démarche pilote, puis en le déployant sur le territoire. Ce plan, dont le coût est estimé à environ 8 M€, est financé à hauteur de 5,8 M€ par le Programme d'investissements d'avenir (PIA), à l'instar des autres plans de la Nouvelle France Industrielle, ainsi que par des financements privés. Le 7 juin 2016, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé à destination des aménageurs pour sélectionner les sites qui accueilleront les futurs bâtiments démonstrateurs. Un concours d'architecture en conception-réalisation a été lancé sur les sites sélectionnés début 2017, et les lauréats seront désignés en septembre 2017 à l'occasion du congrès Woodrise.

Le congrès WOODRISE est le premier congrès mondial sur le thème de la construction de grande hauteur et des immeubles à vivre en bois. Il se déroulera au palais des congrès de Bordeaux du 12 au 15 septembre 2017. Cet événement unique est organisé par l'Institut Technologique FCBA (France), FPInnovations (Canada), et le Building Research Institute (Japon), avec le soutien d'ADIVbois (France). Il vise à réunir 800 participants de 20 pays différents, notamment les maîtres d'ouvrage pour les inciter à construire en bois. L'événement constitue une vitrine des savoir-faires régionaux et nationaux des entreprises (industries du bois et de la construction bois).

Par ailleurs, la nouvelle réglementation thermique des bâtiments neufs, en cours d'expérimentation sous forme de label et qui devrait entrer en vigueur en 2018, prendra en compte l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre sur le cycle de vie du bâtiment (fabrication des matériaux, chantier, exploitation, fin de vie). Cela devrait encourager l'utilisation de matériaux bas carbone, dont le bois.

- Le bois-énergie et l'articulation des usages

Les ambitions du gouvernement français concernant l'évolution de la consommation énergétique du pays sont inscrites dans la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), promulguée le 17 août 2015. Les objectifs fixés s'inscrivent dans une visée plus globale de lutte contre le changement climatique et concernent la réduction des émissions des gaz à effet de serre, la baisse de la consommation énergétique finale, la diminution de la consommation d'énergie fossile et l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale. Cette dernière devra atteindre 23 % en 2020 et 32 % à horizon 2030.

Afin d'atteindre ces objectifs, la loi introduit deux outils structurants : la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE). Cette dernière décline de façon opérationnelle les orientations de la politique énergétique fixées par la LTECV et va couvrir deux périodes successives : une première période de 3 ans (2016-2018), puis une seconde période de 5 ans (2019-2023). Les objectifs retenus dans la PPE (confirmés par l'arrêté du 24 avril 2016 relatif aux objectifs de développement des énergies renouvelables) concernant la biomasse forestière sont les suivants :

- pour la cogénération : des capacités installées de 540 méga-watt (MW) en 2018, et de 790 MW (option basse) à 1040 MW (option haute) en 2023 (340 MW installés au 31 décembre 2014) ;
- pour la production de chaleur à partir de biomasse : une production additionnelle de 12 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) en 2018, et de 13 Mtep (bas) à 14 Mtep (haut) en 2023 (production de 10,7 Mtep au 31 décembre 2013).

Ces objectifs correspondent approximativement à une demande additionnelle de 1,6 Mtep en 2018, et de 3,0 Mtep (bas) à 4,3 Mtep (haut) en 2023¹.

En supposant une dynamisation de la gestion forestière, on estime que la ressource forestière supplémentaire couvrirait environ 40 % des besoins de biomasse additionnels liés à la PPE en 2018. Pour 2023, cette part serait de 60 % si l'option basse était retenue (3,0 Mtep) et de 40 % si l'option haute était retenue (4,3 Mtep). Les besoins restants devraient alors être couverts par d'autres types de biomasse : bois en fin de vie, déchets verts urbains, arbres hors forêt (haies, alignement des routes), résidus de culture (paille, rafle...), cultures énergétiques dédiées (taillis à courte rotation, miscanthus...), déchets des industries agro-alimentaires (mélasse, issus de silo...). Des importations pourraient également contribuer à l'atteinte des objectifs.

Dans la comptabilisation des ressources disponibles, il faut également tenir compte du développement de la bioéconomie (développement des usages matériaux) d'une part, et de l'économie circulaire d'autre part, qui devraient permettre d'augmenter le flux des ressources en biomasse utilisée par l'économie et ne provenant pas de matière vivante, via le ré-emploi, le recyclage et la valorisation des déchets.

La Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse (SNMB)², en cours de finalisation, est précisément de quantifie les ressources additionnelles mobilisables pour tous les types de

1 Les chiffres estimés supposent (i) que l'augmentation de la demande de chaleur concerne uniquement le collectif et l'industrie, avec un rendement de 90 %; (ii) Pour la cogénération (a) un rendement électrique de 25 % (b) un rendement thermique de 50 % (iii) un facteur de charge des centrales biomasse de 71 %. (ii) signifie que 100 MW installés demandent 0,21 Mtep de biomasse et produisent 0,105 Mtep de chaleur (déduits des besoins de chaleur initiaux).

2 Prévue dans la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Parution prévue pour l'été 2017

biomasse, notamment pour l'approvisionnement des installations de production d'énergie. La confrontation de l'offre et de la demande permet de déduire que l'offre domestique peut globalement satisfaire le scénario de référence de la PPE à l'horizon 2023, au travers d'une mobilisation dynamique de la biomasse existante. Toutefois cela nécessiterait d'engager une mobilisation dynamique et mobiliser plus de ressources dans des proportions importantes. Ceci peut être fait soit en produisant et mobilisant de nouvelles ressources (par exemple des CIVE, des cultures énergétiques pérennes,...), soit en accélérant la levée des différents freins à la mobilisation des ressources existantes (hors bois forestier et hors plans déchets, pour lesquels les objectifs sont déjà arrêtés par ailleurs), soit en faisant appel aux importations. À long terme, la mobilisation méthodique et systématique des ressources identifiées dans les études existantes ne suffit pas à satisfaire les scénarios de demande, y compris en intégrant un développement important de l'économie circulaire qui viendra réduire le besoin de « biomasse neuve » et alors que la nécessité d'envisager des scénarios plus dynamiques n'est pas exclue. Le besoin de recherche, de développements de nouvelles ressources et innovations est manifeste (conforter la valorisation matériau des feuillus, développer de nouvelles ressources comme les algues, massifier l'économie circulaire, etc.).

- La mise en œuvre de la réglementation européenne relative aux importations de bois

Le règlement bois de l'Union Européenne (RBUE) est mis en œuvre en France depuis le 3 mars 2013 ; des contrôles sur les entreprises importatrices sont réalisés depuis fin 2014. Ils permettent de lutter contre la déforestation illégale dans les pays de provenance du bois importé. Le régime de sanctions applicables aux entreprises ne respectant pas le principe de diligence raisonnable pour vérifier la légalité du bois qu'ils importent a été inscrit dans la Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF), promulguée en octobre 2014. Plusieurs organismes – tels que Le Commerce du Bois (organisation française), Bureau Veritas, NEPCon, ou SGS – ont été reconnus par la Commission Européenne comme organisations de contrôle au sens du RBUE et proposent un système de diligence raisonnable permettant aux entreprises de se mettre en conformité avec les exigences du Règlement.

De plus, à partir du 15 novembre 2016, la France met en œuvre la politique FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade) : cela implique qu'en lien avec les autorités douanières, le Ministère de l'Agriculture vérifie les importations de bois et produits dérivés du bois en provenance d'Indonésie, qui doivent s'accompagner d'une autorisation FLEGT délivrée par les autorités indonésiennes. Si cette autorisation est validée par le Ministère de l'Agriculture, et si la marchandise importée est conforme à cette autorisation, le service des Douanes délivre la libre circulation de la marchandise sur le territoire européen. Le régime FLEGT constitue une procédure simplifiée par rapport au régime RBUE, car il s'appuie sur une présomption de légalité du bois et des dérivés du bois issus de l'Indonésie, seul pays, à ce jour, bénéficiant de ce régime (acte délégué de l'Union européenne du 9 juin 2016). Le Ghana et le Vietnam pourraient être les prochains pays à bénéficier de ce régime.

- Pilotage de la filière

Le Contrat Stratégique de Filière a fait le constat d'un manque de connaissances partagées au niveau économique et géographique dans la filière et de la nécessité de s'appuyer sur des outils numériques pour développer son activité.

Plusieurs projets de diverses natures (issus du CSF, du PNFB ou d'autres initiatives) sont donc en cours de déploiement pour répondre à ces enjeux. Il s'agit notamment :

- d'un outil national de veille économique de la filière, permettant le suivi de l'activité annuelle de chaque secteur de transformation du bois. La mise en œuvre de cotations du bois (tel qu'il en existe en agriculture) viendra en complément de cet outil. L'ensemble devrait orienter les investissements des entreprises et faciliter l'articulation entre les différents maillons économiques

de la filière ;

- d'une plateforme numérique d'échange de données (projet EMOBOIS) permettant de suivre les informations relatives à une transaction de bois (provenance, volume, qualité) afin d'optimiser le travail de chaque intervenant (propriétaire, exploitant, transporteur, transformateur) ;
- d'un site internet (« La Forêt Bouge ») permettant de faciliter les rencontres entre propriétaires, gestionnaires et transformateurs, en vue de fluidifier les échanges de bois mais aussi les transactions sur des parcelles forestières. Cet outil a pour objectif de toucher un maximum de propriétaires privés, nombre d'entre eux étant actuellement peu impliqués dans la gestion de leur patrimoine forestier.

Le pilotage de la filière passe également par le renforcement des relations entre les différents acteurs de la filière, notamment entre les propriétaires forestiers vendeurs de bois et les exploitants et transformateurs acheteurs de bois. Dans ce but, les acteurs sont encouragés à développer la contractualisation dans leurs relations commerciales, afin de sécuriser les approvisionnements des industries transformatrices.

- Recherche, développement et innovation dans la filière forêt-bois

En 2016 a été élaboré le Plan Recherche et Innovation 2025 pour la filière forêt-bois qui définit des orientations stratégiques et formule des propositions techniques, qui sont structurées en trois objectifs principaux :

- accroître les performances du secteur par des approches systèmes ;
- développer les usages du bois et les nouveaux usages du bois dans une perspective bio-économique ;
- adapter la forêt et préparer les ressources forestières du futur.

Le Plan se concentre également sur les modalités de financement de la recherche et développement dans le secteur forêt-bois, qui souffre d'un éparpillement des sources financières.

La recherche sur l'aval de la filière est notamment portée par l'institut technique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA), établissement sous tutelle de l'État qui a renouvelé son contrat d'objectifs et de performance pour la période 2016-2020. Les objectifs principaux listés dans ce contrat sont :

- la valorisation des ressources nationales en améliorant la compétitivité des entreprises,
- la promotion de l'habitat durable,
- le renforcement du numérique au sein de la filière forêt-bois-ameublement,
- l'amélioration de la productivité de la forêt et l'augmentation de la récolte de bois dans un contexte de changement climatique,
- la satisfaction des attentes des usagers pour mieux valoriser les produits à base de bois.

Ces deux documents majeurs pourront à l'avenir réorienter les priorités d'actions de la filière pour obtenir des gains de compétitivité.

En décembre 2016, le ministère de l'Agriculture a lancé un appel à projet « innovation et investissements dans l'amont forestier » d'un montant de 15 M€, financé par le nouveau Fonds stratégique de la forêt et du bois. 35 projets ont été retenus couvrant l'ensemble des thématiques du Programme national de la forêt et du bois (PNFB) : connaissance, exploitation et valorisation de la ressource forestière, adaptation de la ressource et de la sylviculture au changement climatique, gestion durable de la forêt.

3. Les déterminants des marchés des produits forestiers

Les facteurs ayant une influence substantielle sur les marchés des produits forestiers sont de deux ordres : il peut s'agir de facteurs agissant sur le long terme ou de facteurs conjoncturels ayant un effet sur les marchés à court terme. Six déterminants sont mis en évidence ci-dessous.

3.1. Déterminants de long terme

- Conscience environnementale des consommateurs

La prise en compte du critère environnemental dans les choix de consommation des citoyens fait l'objet d'une tendance de fond et a des conséquences non négligeables sur les marchés des produits forestiers en France. Le marché le plus impacté est sans nul doute celui du papier et du carton : la consommation de papier journal et d'impression diminue avec les changements sociétaux (utilisation généralisée de supports numériques), et la baisse de la quantité d'emballages utilisés dans le commerce traduit un souci d'économie des ressources partagé par le consommateur et l'industrie.

Cette prise de conscience des citoyens dans leurs actes d'achat se traduit aussi par une orientation plus forte de la consommation vers des produits certifiés, garants d'un achat respectueux de certains critères environnementaux et sociaux de l'exploitation forestière.

Cependant, dans l'évolution de la demande, il ne faut pas sous-estimer une part d'affectif chez le consommateur qui appréhende mal le lien entre le produit bois (écomatériau, source d'énergie renouvelable...), jouissant d'une image plutôt positive, et la forêt ou l'arbre dont il est issu. Son prélèvement est ainsi trop souvent associé aux images de déforestation, à tort lorsqu'il s'agit de l'exploitation forestière sur le territoire français.

- Changement climatique

La forêt française, comme l'ensemble des écosystèmes, est susceptible de subir à moyen et long termes les effets du changement climatique. Cela se traduirait notamment par des maladies des arbres et des incendies de forêt qui peuvent avoir un impact sur la quantité et sur la qualité du bois récolté. Afin de faire face à ces événements potentiels futurs, il est nécessaire, d'une part, de continuer à suivre l'évolution de ces maladies et de traiter les arbres atteints, et d'autre part, d'adapter dès à présent les peuplements forestiers au climat de demain, ce qui pourrait impliquer à long terme une évolution de la répartition du bois récolté par essence.

3.2. Déterminants de court terme

- Marché du logement et de la construction

La morosité du marché du logement et de la construction en France constatée ces dernières années a eu des conséquences importantes sur le marché du bois en France, notamment en ce qui concerne la consommation de sciages, qui a fortement diminué du fait d'une chute des importations mais aussi de la production.

La reprise du secteur de la construction constatée fin 2015 et qui s'est confirmée en 2016 et 2017 pourrait relancer progressivement le marché des sciages bruts et des produits techniques, en tirant la consommation vers le haut, ainsi que l'activité des fabricants de charpentes, de menuiseries et des entreprises de construction.

De plus, la hausse des transactions immobilières, provoquée notamment par les taux d'intérêts bas, permettrait de dynamiser les marchés de l'ameublement et de l'aménagement intérieur, y compris en bois.

- Conditions météorologiques et événements ponctuels

Les événements météorologiques et climatiques ont un impact sur la gestion de la forêt, les possibilités d'exploitation du bois et les travaux de sylviculture. Cela entraîne des conséquences sur l'ensemble de la filière via la disponibilité du bois brut, son prix et la nécessité de recourir à l'importation pour satisfaire la demande ou à l'exportation pour écouler la production. Ainsi, certaines conditions climatiques peuvent rendre peu praticables les sols et de ce fait restreindre les possibilités d'exploitation forestière, créant un manque de disponibilité immédiate du bois pour les industries en aval.

Les températures ont également une influence sur la demande en bois-énergie, matériau qui sert souvent pour le chauffage d'appoint. Ainsi, pendant les hivers 2014-2015 et 2015-2016, les températures douces ont provoqué une diminution de la demande en bois-énergie, impactant par conséquent le niveau de stock de bois et les prix. La baisse relative des températures pendant l'hiver 2016-2017 a provoqué une hausse notable des quantités consommées et des prix du bois énergie.

Au-delà de ces événements saisonniers, l'influence de certains phénomènes climatiques peut s'étendre sur de plus longues périodes. Il peut s'agir de catastrophes naturelles comme les tempêtes. La France a été touchée par ces phénomènes en 1999 et 2009 qui ont laissé des traces durables sur les forêts et la filière bois, notamment du fait des chablis accumulés lors des tempêtes et de la nécessité de reconstituer les forêts sinistrées.

- Influence de la demande de bois émanant de la Chine sur le marché national

Depuis plusieurs années, la demande adressée par la Chine en bois brut, destiné à être transformé dans les sites de transformation chinois, influence de manière grandissante le marché du bois national. Ainsi, les exportations de grumes de feuillus tempérés et de résineux à destination de la Chine se sont établies en 2013 à 485 000 mètres cubes (dont 320 000 mètres cubes de résineux et 165 000 mètres cubes de feuillus), ce qui représentait 18 % des exportations totales. Ce chiffre peut cependant être sous-estimé, car il faut y ajouter la quantité de bois qui transite par d'autres pays européens, comme la Belgique, et qu'il est aujourd'hui difficile d'estimer. Depuis 2013, ce volume a diminué, légèrement en 2014, plus franchement en 2015, et très nettement en 2016.

Cette tendance récente à la baisse pourrait s'accompagner d'une hausse des exportations de sciages, les industriels chinois préférant importer des produits semi-transformés, plus facile à transporter et à stocker et qu'ils peuvent toutefois valoriser.

- Transition énergétique

La prise de conscience d'une modification de l'utilisation des énergies fossiles a été retranscrite dans les politiques énergétiques européenne et française qui incitent à une augmentation substantielle dans les années à venir du recours aux énergies renouvelables. Cette montée en puissance qui devra être relativement rapide portera assez largement sur l'utilisation du bois-énergie, ressource en place et nécessitant peu d'investissements majeurs pour être exploitée (contrairement aux énergies éoliennes et solaires).

Ces modifications, nécessaires dans le cadre de l'atténuation du changement climatique, ont des conséquences majeures sur les marchés du bois à savoir une augmentation de la demande en bois-énergie et donc des prix des produits correspondants (bûches, bûchettes, pellets...). Cela a des répercussions indéniables sur les industries qui utilisent les mêmes qualités de bois, comme celles de la pâte à papier ou du panneau, qui doivent faire face à une concurrence nouvelle et accrue dans l'acquisition de leur matière première.

Les tensions constatées ces dernières années sur le sujet ont semblé s'apaiser en 2015, notamment du fait de la baisse de la consommation de bois-énergie (du fait des températures hivernales plus douces) et des diminutions de prix qui ont suivi.

Depuis quelques années, une politique volontariste de promotion du bois dans la construction (cf

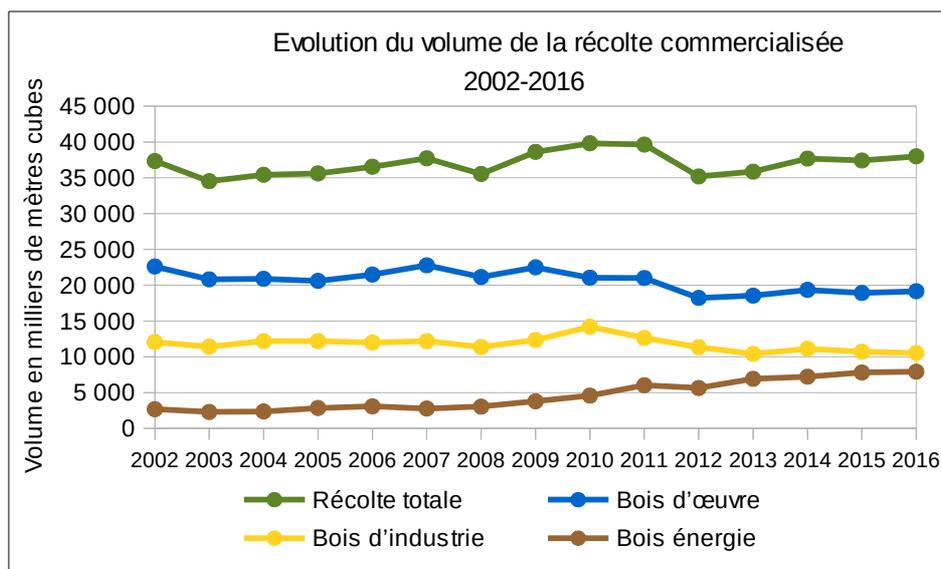
supra) a pour objectif de susciter la demande de bois d'oeuvre, et ainsi générer du bois énergie associé aux co-produits, plus en phase avec une utilisation du bois en cascade.

4. Evolution des marchés des produits forestiers

A. Matière première bois

- Volume de la récolte

En 2016, le volume total de la récolte de bois commercialisé s'est élevé à 37,6 millions de mètres cubes de bois ronds sur écorce, chiffre quasi-stable par rapport à 2015 et 2014. Le niveau de la récolte en 2016 est équivalent à celui constaté en 2007, juste avant la crise économique et l'épisode exceptionnel qu'a connu la France au niveau sylvicole suite à la tempête de début 2009.

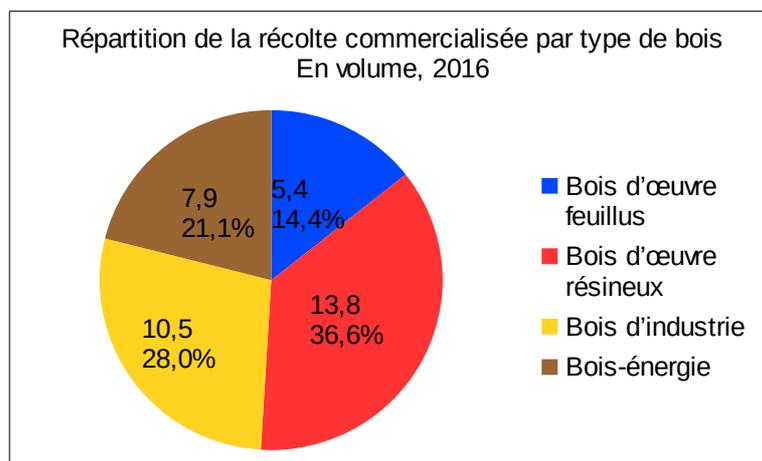


Source : SSP 2017. Les chiffres pour la récolte 2016 sont provisoires.

La récolte de grumes de feuillus a nettement augmenté par rapport à 2016 (+5%), après une baisse en 2015. Les évolutions sont contrastées selon les essences : +5 % pour le chêne, -5 % pour le hêtre, +8 % pour le peuplier. Une stagnation est observée pour la récolte de grumes de résineux, avec toutefois des évolutions différenciées selon les essences : hausse pour le douglas (+4 %) ; baisse pour les sapins-épicéas (-2 %) et le pin maritime (-2%).

La récolte de bois d'industrie commercialisé diminue de -2 % en 2016 pour la deuxième année consécutive. Le volume récolté atteint ainsi 10,5 millions de mètres cubes. La récolte de bois-énergie a augmenté en 2016 de 132 000 mètres cubes, soit +1 %, ce qui confirme la plus faible augmentation du bois énergie ces dernières années, par rapport à la période 2008-2013.

Les essences résineuses dominent largement la récolte de bois d'œuvre (72 % du total) et de bois de trituration (55 % du total) alors qu'elles ne couvrent que 29 % de la surface forestière française, ces pourcentages étant à peu près stables depuis une décennie.

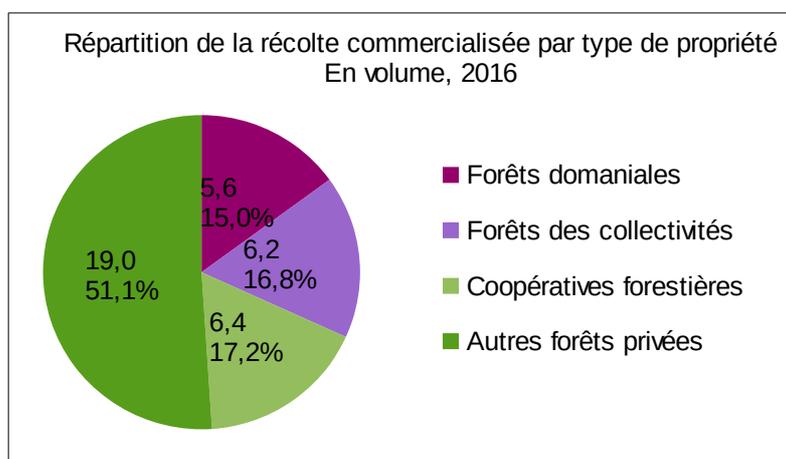


Source : SSP 2017

En 2016, 11,8 Mm³ de bois issus des forêts publiques ont été mis sur le marché, en légère hausse de 0,3 % par rapport à 2015. 53 % de cette récolte provient de forêts domaniales, et le reste de forêts de collectivités.

La forêt publique contribue donc à hauteur de 32 % à la récolte totale commercialisée, bien qu'elle ne recouvre que 24 % de la surface forestière totale. Ceci reflète le fait que les propriétaires de forêts privées, qui mobilisent par ailleurs du bois non commercialisé dans une quantité difficile à estimer, ont des difficultés à s'insérer dans l'économie de la filière forêt-bois.

Cependant, l'agrégation des propriétaires en coopératives forestières permet le regroupement de l'offre de bois : en 2016, ces organisations rassemblent près de 109 000 adhérents (-1 % par rapport à 2015), représentant 1,7 millions d'hectares de forêt (-6 %). Elles ont contribué à la récolte nationale commercialisée de bois à hauteur de 17,2 %, soit 6,4 Mm³ (-7 %).



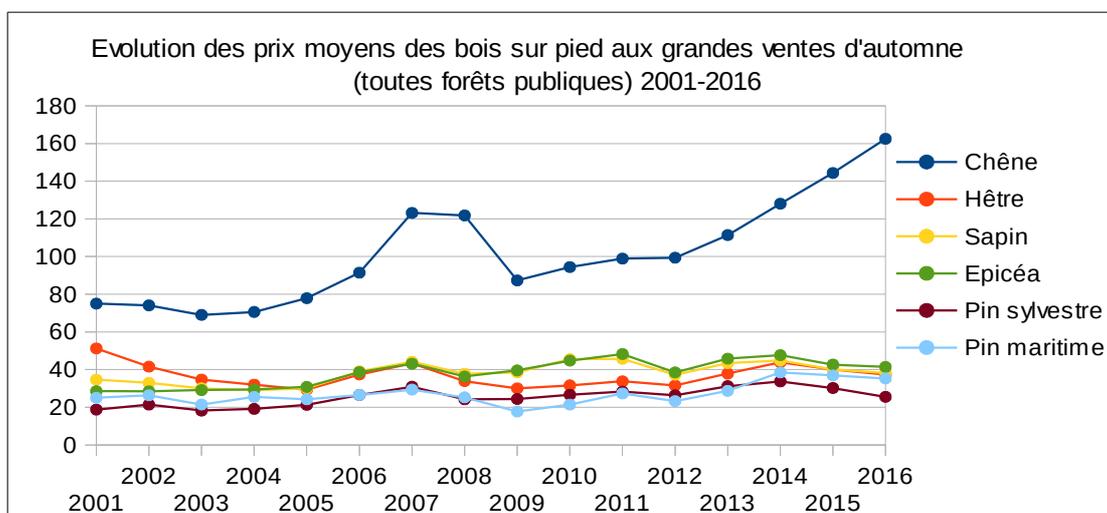
Source : ONF, UCFF et SSP 2017

- Mode de vente, prix et chiffre d'affaires

En 2016, dans les forêts publiques, 66 % des volumes ont été vendus sur pied et 34 % ont été commercialisés façonnés et vendus bord de route ou livrés usine. Cette répartition a été stable entre 2015 et 2016, en raison d'une demande des clients minimale en volume sur de nombreux contrats en cours, particulièrement en bois d'industrie, bois énergie et bois d'emballage. A terme, une hausse des volumes vendus façonnés est prévue, même si en 2016 ils se sont maintenus en volume à 4,2 Mm³. La vente par le biais de contrats d'approvisionnement en forêts publiques concerne en 2016 3,3 millions de mètres cubes EBSP (dont 65 % proviennent de forêts domaniales), ce qui représente 28 % du total, soit une progression de 1 point par rapport à 2015. Ces deux mouvements (hausse de la contractualisation et de la commercialisation de bois

façonnés) s'inscrivent dans la stratégie globale de l'ONF.

Sur les ventes d'automne 2016 en forêt publique, les prix sont en baisse pour la deuxième année consécutive, sauf pour le chêne qui continue de fortement s'apprécier (+13 %). Ainsi le hêtre (-7%), le pin maritime (-4%), le sapin (-4 %) et l'épicéa (-3 %) voient leur prix baisser.



Source : ONF 2016

Cette conjoncture économique contrastée, allant d'une forte demande en bois d'œuvre de chêne à des besoins modestes, voire très réduits en BIBE feuillus, a conduit à une légère érosion du chiffre d'affaires bois de l'ONF de -1 % ; il s'établit à 509 millions d'euros en 2016. Du fait de la baisse de leur portefeuille, les coopératives forestières françaises ont également connu une baisse d'activité de -1 % en 2016 ; leur chiffre d'affaires s'élève donc à 417 millions d'euros.

- Les échanges extérieurs de matière première

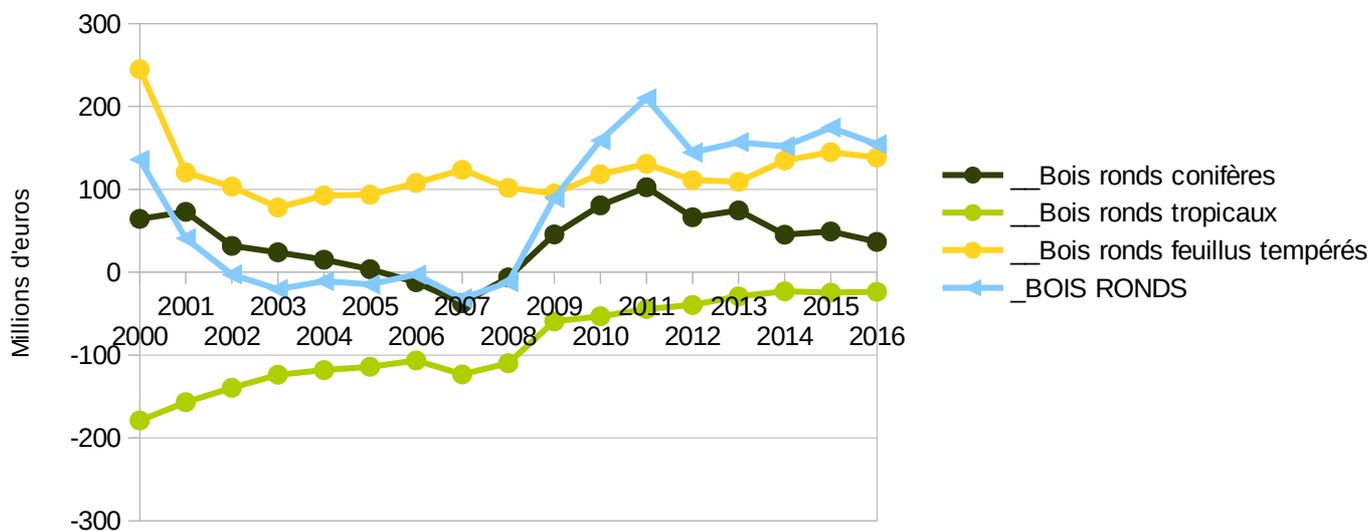
Le solde commercial des échanges de grumes et de bois de trituration est positif en France depuis 2009 du fait de la baisse des importations constatée suite à la crise économique mondiale. Depuis cette date, les importations restent relativement stables, à un niveau plus de 40 % inférieur à celui constaté en moyenne au début des années 2000.

Le solde commercial pour les produits de bois ronds s'établit à 154 M€ en 2016, en baisse de 11 % par rapport à 2015. Pour les bois ronds résineux, la baisse de la balance commerciale de 12 M€ pour atteindre +37 M€ en 2016 s'explique par la baisse des exportations, notamment de sapin-épicéa, et une hausse des importations. Pour les bois ronds feuillus, la baisse du solde commercial de 13 M€ également (pour atteindre +159 M€) s'explique par une baisse marquée des exportations (-10%), notamment du chêne et du hêtre, combinée à une baisse des importations, mais moins importante. Les exportations de grumes de chêne vers la Chine ont sensiblement diminué entre 2015 et 2016 (-55%), mais ont légèrement augmenté dans les autres pays de l'Union Européenne.

Les importations de bois ronds tropicaux sont globalement stables à 25 M€ depuis 2014, après sept ans de baisse continue (division par cinq des importations sur cette période 2007-2014). Les chiffres qui seront constatés pendant les prochaines années pourront déterminer si les importations de bois tropical repartent durablement à la hausse ou si elles se stabiliseront à un palier après de nombreuses années de baisse, expliquée par diverses raisons (stratégie de valorisation locales des ressources forestières par les pays d'Amérique du Sud, d'Asie ou d'Afrique, pressions exercées par les ONG contre une utilisation abusive du bois tropical,

concurrence des matériaux de substitution et des bois tempérés européens, mise en œuvre du RBUE).

Décomposition Solde Commercial "Bois Bruts"



Source : Douanes 2017.

L'Union Européenne reste le premier client de la France pour le bois rond (notamment grâce à la demande de la Belgique, l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne) et absorbe 78% des exportations en 2016, toutes essences confondues. La Chine est montée en puissance entre 2008 (3 % des exportations) et 2013 (20 % des exportations), puis s'est stabilisée en 2014 et 2015 pour reculer nettement en 2016 (11 % des exportations).

B. Bois énergie et politiques de promotion

Bois-énergie : production et échanges

Le bois-énergie est produit sous diverses formes en France. Les volumes directement prélevés en forêt pour la consommation des particuliers et non commercialisés ainsi que les volumes de bois recyclés destinés à une utilisation énergétique sont difficiles à estimer annuellement. Les produits connexes de scieries (sciures, plaquettes et écorces) utilisés pour la production d'énergie ont représenté près de 1,4 millions de m³ en 2016.

Une partie des sciures est utilisée pour la fabrication de produits agglomérés : la production a représenté 1,2 millions de tonnes en 2016, la quasi-totalité étant constituée de granulés.

En 2016, les importations de produits agglomérés se sont élevées à 50 M€ (+44 % par rapport à 2015), la forte croissance s'expliquant par l'achat extérieur de granulés de qualité industrielle, pour des usages dans de grandes chaufferies collectives. En effet les importations de granulés à usage domestique sont elles restées stables entre 2015 et 2016 (aux alentours de 30 M€).

Les exportations de granulés de bois n'ont que peu augmenté en 2016 (36 M€, pour 35 M€ en 2015). Le secteur, traditionnellement excédentaire, a donc été déficitaire en 2016 (-14 M€), en raison des importations de granulé industriel.

Les importations 2016 de granulé à usage domestique étaient principalement originaires de Belgique et d'Allemagne, alors que celles de granulé à usage industriel sont provenues très majoritairement des Etats-Unis. Les exportations françaises restent destinées avant tout à l'Italie, et, dans une moindre mesure, à la Suisse et à l'Allemagne.

Les premières estimations pour 2017 laissent apparaître une poursuite de la croissance de la production de granulés, des volumes d'importations peu modifiés qui ne préciseront qu'en fin d'année et une légère augmentation des exportations. L'évolution de la balance commerciale dépendra fortement des volumes d'importations de granulés à usage industriel.

Politique de promotion de l'énergie produite à partir de bois

La production primaire d'énergie renouvelable à partir de biomasse solide a augmenté de 7 % en 2016 pour atteindre 10,2 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep). Cela représente 40% de la production primaire d'énergie renouvelable et 57 % de la production primaire d'énergie renouvelable thermique. Du fait de l'essor des pompes à chaleur et des biocarburants, ces pourcentages sont en nette baisse depuis une dizaine d'années. Cette énergie est consommée à 95 % sous forme de chaleur et à 5 % sous forme d'électricité.

- Production de chaleur à partir de bois

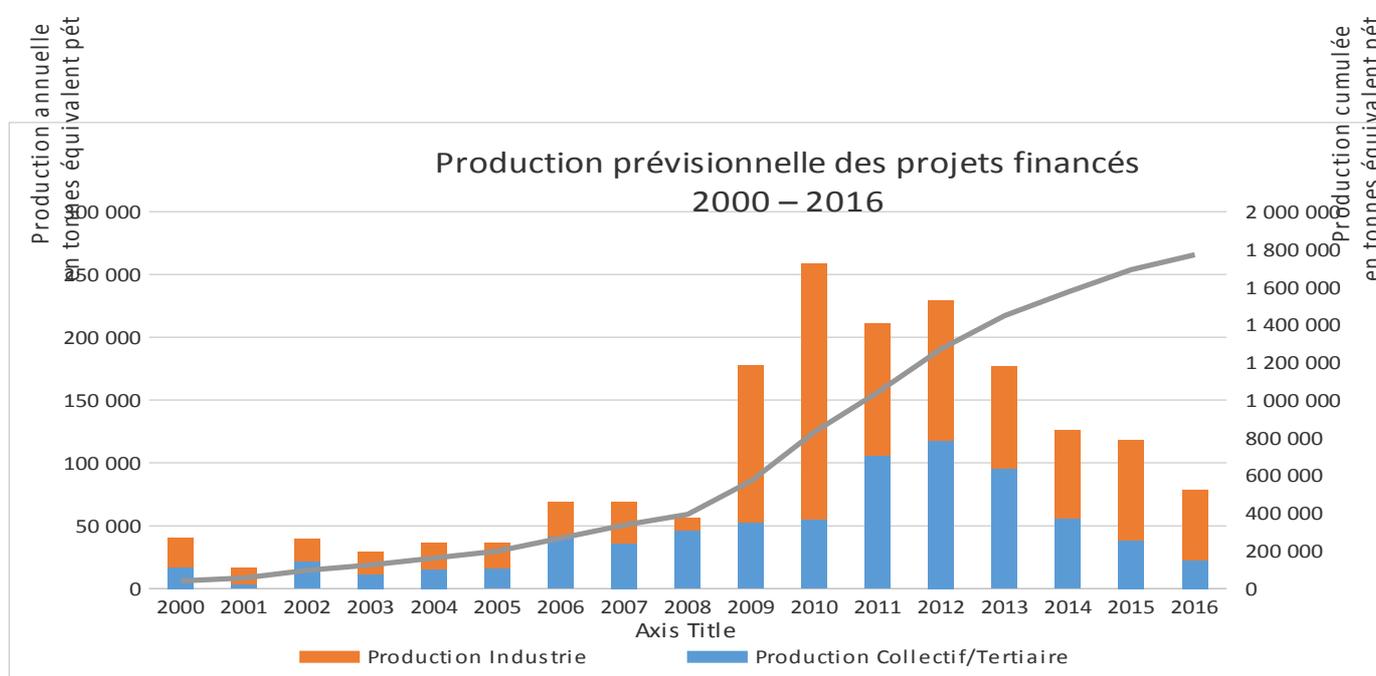
Les aides publiques visant à encourager l'utilisation du bois-énergie pour la production de chaleur en France se concentrent sur les acteurs industriels et sur le secteur du collectif/tertiaire. Cette politique de promotion du bois-énergie et des énergies renouvelables en général s'est traduite notamment par la création d'un Fonds Chaleur Renouvelable en 2009. Ce dispositif, qui consiste en des aides à l'investissement dans des installations de chaleur renouvelable, est fortement orienté vers la contribution du bois dans l'augmentation de la part des énergies renouvelables. Il concerne également l'énergie solaire, la géothermie, le biogaz et la récupération de chaleur fatale. 1,57 milliards d'euros a été engagé par l'ADEME pour ce programme qui, depuis sa création, a généré 5,15 milliards d'euros d'investissements.

Le bois représente 46 % des montants d'aides versés par le Fonds Chaleur entre 2009 et 2016. Cela correspond à plus de 1 000 projets biomasse (dont des installations d'approvisionnement) qui produisent 1,4 million de tep/an, soit 71 % des engagements de production de chaleur du Fonds, et qui consomment plus de 5 millions de tonnes de biomasse.

Parmi ces installations biomasse, 104 projets sont portés par des acteurs du secteur industriel et

produisent chacun plus de 1 000 tep/an. Ils ont été sélectionnés par le biais des appels à projets « Biomasse Chaleur Industrie Agriculture et Tertiaire » (BCIAT). Ces chaufferies – principalement installées dans les industries de l’agro-alimentaire, du papier/carton ou de l’industrie du bois – produisent plus de 560 000 tep/an.

Le graphique ci-dessous présente l’évolution de la capacité de production financée par l’ensemble de ces programmes depuis 2000. La montée en puissance des investissements est nette depuis le lancement du Fonds Chaleur mais un net ralentissement est observé depuis 4 ans. Les projets dans l’industrie et les projets dans les secteurs collectifs et tertiaires représentent respectivement 29 % et 71 % de la production subventionnée en 2016, les investissements réalisés par les industries et aidés ayant fortement diminué par rapport à 2015. Ces chiffres correspondent aux productions prévisionnelles étant donné qu’il y a un délai d’environ 2 ans entre l’octroi d’un financement et la mise en fonctionnement effective de l’installation de chauffage, et que certains projets sont abandonnés en cours de route. La production prévisionnelle financée annuellement se lit sur l’échelle de gauche, et la production cumulée depuis le début des programmes de financement s’inscrit sur l’échelle de droite.



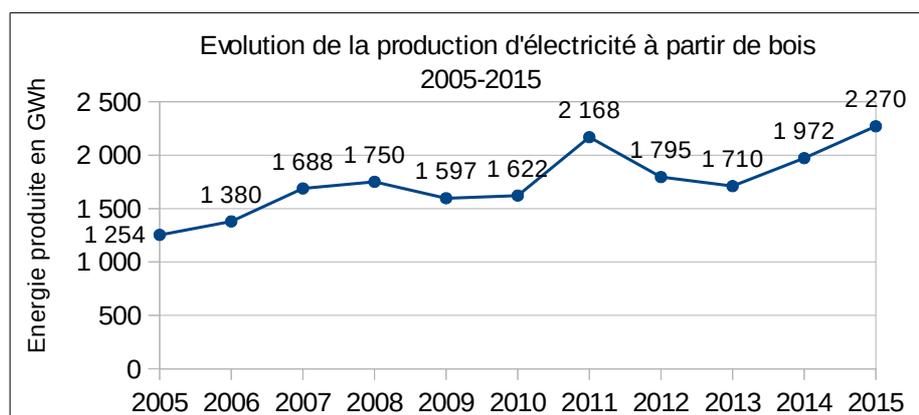
Source : ADEME 2017

- Production d'électricité à partir de bois

Le bois a permis de produire, en 2015, 1 922 giga watt-heure (GWh) d'énergie électrique, chiffre en hausse de +19 % par rapport à 2014. Cette énergie est produite dans 36 sites représentant une puissance de 365 MW. Cette production devrait continuer à augmenter pendant les années à venir : en effet, 5 sites sont actuellement en construction, pour une puissance de 216 MW.

Le développement à grande échelle de production d'électricité à partir de biomasse est facilité entre autres par les appels à projets lancés par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) qui visent à encourager en particulier les installations de cogénération (production de chaleur et d'électricité). Cinq appels à projets ont été initiés en 2003, 2006, 2009, 2010 et 2016. L'éligibilité des projets est jugée sur des critères de puissance, de respect de l'environnement (qualité de l'approvisionnement, normes de pollution atmosphérique, efficacité énergétique) et de viabilité économique (prix de vente de l'électricité). Au vu de l'ampleur de certains projets, le lancement du programme de 2010 s'est accompagné de la mise en place de cellules régionales sur la biomasse afin de permettre un développement maîtrisé de la collecte de biomasse locale. De plus, la

dernière édition laisse une part plus importante, dans ses critères d'éligibilité, aux projets de plus petite ampleur et caractérisés par une efficacité énergétique élevée.



Source : Eur'Observer 2017. Le chiffre pour l'année 2015 est provisoire.

Cette politique a permis la montée en puissance de l'utilisation du bois-énergie et a facilité la structuration de la filière d'approvisionnement en biomasse, qu'il s'agisse de plaquettes forestières, de granulés ou de bûches. Ce phénomène est concomitant à la hausse des prix du bois-énergie d'origine sylvicole constatée entre 2011 et 2014. En 2015, les prix ont connu une période de stagnation et même une légère baisse fin 2015-début 2016. Ces évolutions présentent des disparités régionales importantes qui découlent de l'inégale répartition géographique de la surface forestière et donc de la disponibilité du bois.

Le marché en expansion du bois-énergie présente donc un défi intéressant pour la filière et s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie. Ce développement rapide doit cependant s'accompagner d'une mobilisation de bois suffisante pour approvisionner les installations de production d'énergie à partir de biomasse forestière, sous peine de devoir importer une partie de la matière première, pourtant présente sur le territoire national et alourdissant ainsi le déficit commercial de la filière.

Afin d'anticiper ces tensions et d'y trouver une réponse, l'ADEME a mis en place en 2015 et 2016 des appels à projets intitulés « DYNAMIC Bois » (cf infra : §2) qui ont abouti à la sélection de groupes de partenaires susceptibles de dynamiser, sur un territoire donné, la récolte de bois notamment à destination énergétique. Ces projets sont financés au total à hauteur de 55 millions d'euros par le Fonds Chaleur.

C. Produits forestiers certifiés

Deux acteurs coexistent en matière de certification des produits forestiers en France : PEFC France et FSC France. La certification peut porter, d'une part, sur le mode de gestion des forêts et, d'autre part, sur la chaîne de contrôle des entreprises du secteur, qu'il s'agisse des entreprises d'exploitation forestière ou des industries du bois.

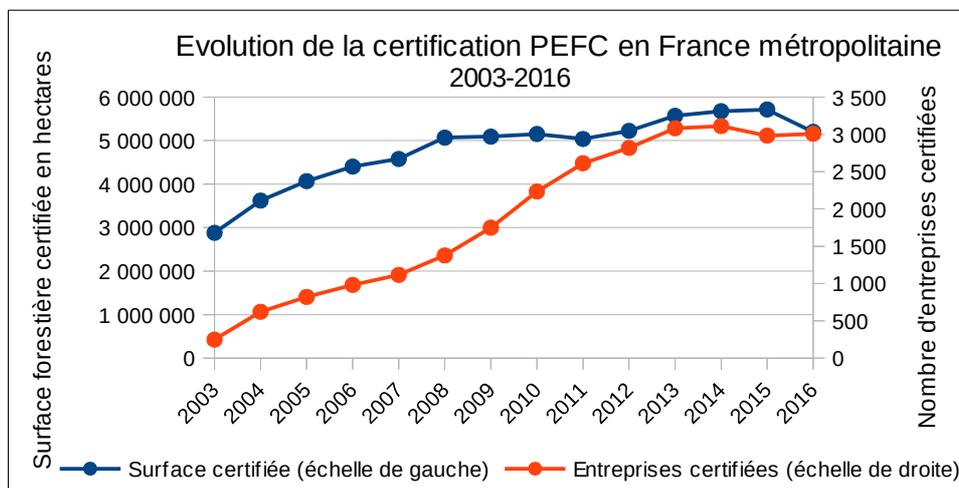
Le standard national de certification par PEFC France, système de certification prédominant en France où il est implanté depuis 1999, est établi depuis 2012. Les travaux relatifs à sa révision quinquennale ont été initiés en 2015 pour une adoption du standard révisé en 2017.

En décembre 2016, PEFC France certifie les forêts de plus de 68 000 propriétaires en France métropolitaine, ce qui représente 5,2 millions d'hectares de forêts (2,8 millions en France métropolitaine et 2,4 millions en Guyane), soit environ 35 % de la forêt française. Il s'agit à 30 % de forêt domaniale, à 29 % de forêt des collectivités et à 41 % de forêt privée. .

Près de 3 000 entreprises françaises sont également certifiées PEFC. Il s'agit, à près de 90 %, d'entreprises de transformation du bois, le reste étant constitué d'entreprises d'exploitation forestière. Dans le secteur de la transformation, les activités les plus représentées sont ceux de la scierie (19 % des entreprises certifiées), de l'imprimerie (18 %), et du négoce (17 %). PEFC certifie aussi des menuisiers (7 %), des papetiers (6 %), des entreprises de production de meubles (4 %), de panneaux (3 %), d'emballages (2 %), de parquets (1 %).

En 2016, 194 entreprises ont été certifiées pour la première fois par PEFC. Cette augmentation a néanmoins été contrebalancée par un nombre important de radiations d'entreprises : 167 entreprises ont ainsi été radiées pour des raisons diverses (fermeture d'entreprises, expiration et non-renouvellement du certificat PEFC).

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la certification PEFC entre 2003 et 2016 (les données pour 2016 ont été arrêtées au 30 juin) en France. Après une progression depuis 2003 qui s'est accélérée en 2008 (multiplication par dix des surfaces certifiées en dix ans entre 2003 et 2013), la certification marque le pas depuis 2013 avec des surfaces forestières et un nombre d'entreprise en stagnation.



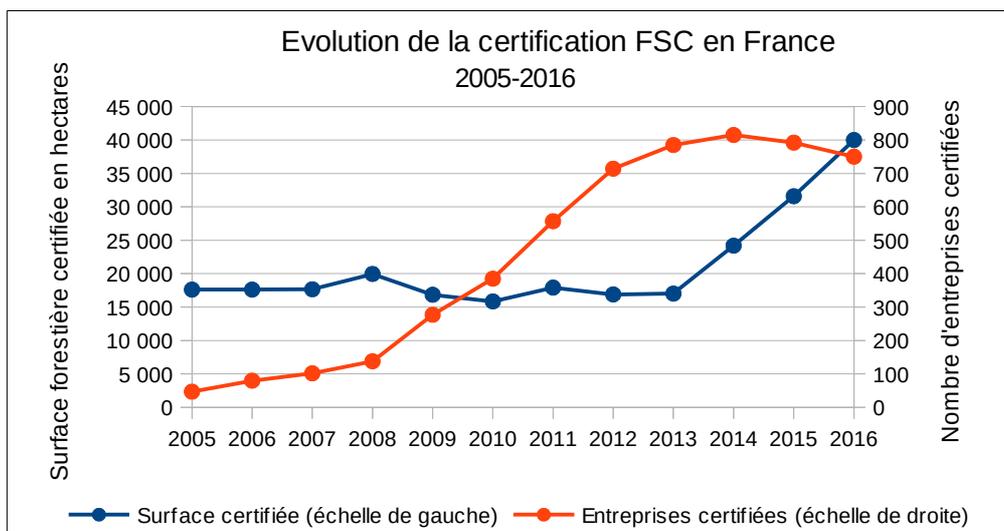
Source : PEFC France 2017

De son côté, FSC France a achevé le travail de réalisation du référentiel national de gestion forestière : ce document a été soumis à l'approbation de FSC International et sera validé fin 2016. Pour faciliter sa mise en œuvre et inciter les propriétaires et gestionnaires forestiers à s'intéresser à la certification FSC, des guides pratiques sont en cours de réalisation.

La certification FSC en France concerne mi-2017 près de 40 000 hectares et 750 entreprises. Elle est donc minoritaire sur le territoire français. Le graphique ci-dessous montre l'évolution des certifications attribuées par FSC France.

Le nombre d'hectares certifiés augmente de manière substantielle depuis 4 ans, du fait de la demande importante de bois certifié FSC par les industriels français. Le nombre d'entreprises

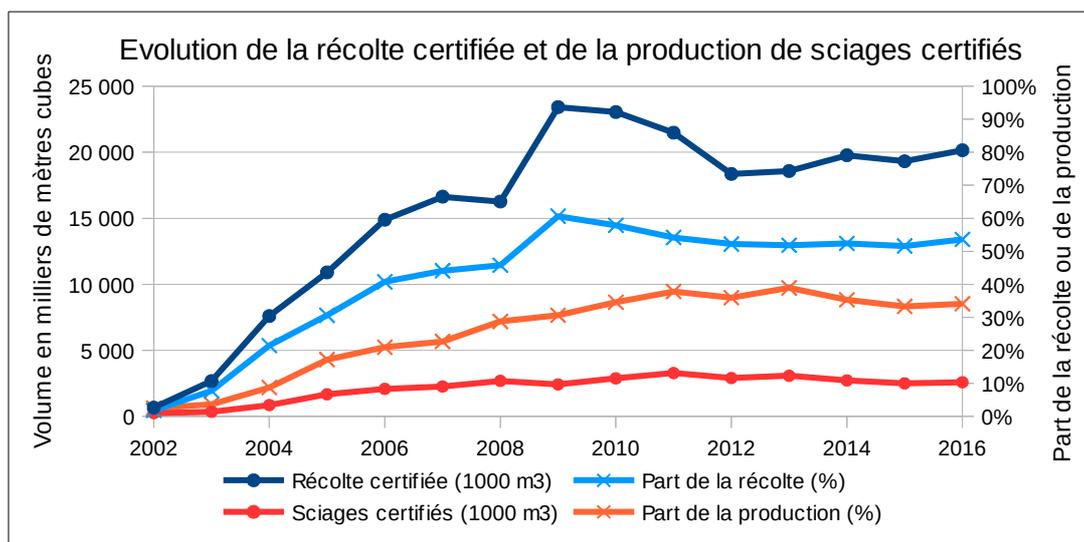
certifiées a quant à lui diminué depuis 2 ans, ce qui s'explique par le regroupement de plusieurs sites industriels, notamment d'imprimeries, sous un même certificat. Cette évolution est donc conjoncturelle et cache en réalité une augmentation du nombre de sites de production certifiés.



Le graphique suivant présente l'évolution depuis 2002 de l'importance de la certification dans l'exploitation forestière et dans l'activité de sciage en France (les volumes sont représentés sur l'échelle de gauche et le pourcentage sur l'échelle de droite).

L'année 2016 a connu un net regain de la récolte certifiée après une baisse en 2015. Elle s'établit à 20,2 millions de mètres cubes de bois ronds sur écorce. Ainsi, la part du bois certifié dans la récolte totale commercialisée semble se stabiliser autour d'un niveau légèrement supérieur à 50 %.

En ce qui concerne les sciages certifiés, leur volume augmente légèrement en 2016. La part des sciages certifiés dans la production totale de sciages augmente légèrement après deux années de baisse pour atteindre 34,1 % pour un volume de 2,6 millions de mètres cubes. La proportion de sciages certifiés est rigoureusement identique pour les feuillus et les résineux.



Les deux organismes de certification portent leurs efforts sur la communication et l'information auprès de différents publics : les consommateurs qui reconnaissent les labels FSC et PEFC, notamment grâce à leur forte visibilité sur le papier et les emballages ; les acteurs forestiers pour

les inciter à la mise en œuvre d'une gestion forestière certifiée ; les entreprises susceptibles de certifier leur chaîne de contrôle, notamment dans le secteur du bâtiment ; les acteurs de la distribution qui peuvent augmenter la mise en valeur des produits certifiés et ainsi accentuer la sensibilisation du grand public ; les acheteurs publics, comme l'État et les collectivités, qui font appel à la certification pour renforcer leur démarche responsable et durable dans la passation de marchés publics.

La certification peut procurer un avantage commercial aux exploitants et entreprises qui y adhèrent, notamment grâce aux préoccupations croissantes de développement durable des consommateurs. La demande de certification, déjà forte dans le papier et l'emballage, pourrait de ce fait se développer dans d'autres secteurs, comme celui des panneaux et de la construction. L'inconvénient de ce succès est l'apparition d'utilisations abusives des labels de certification, phénomène contre lequel PEFC France et FSC France luttent activement pour garantir à leurs adhérents un réel bénéfice.

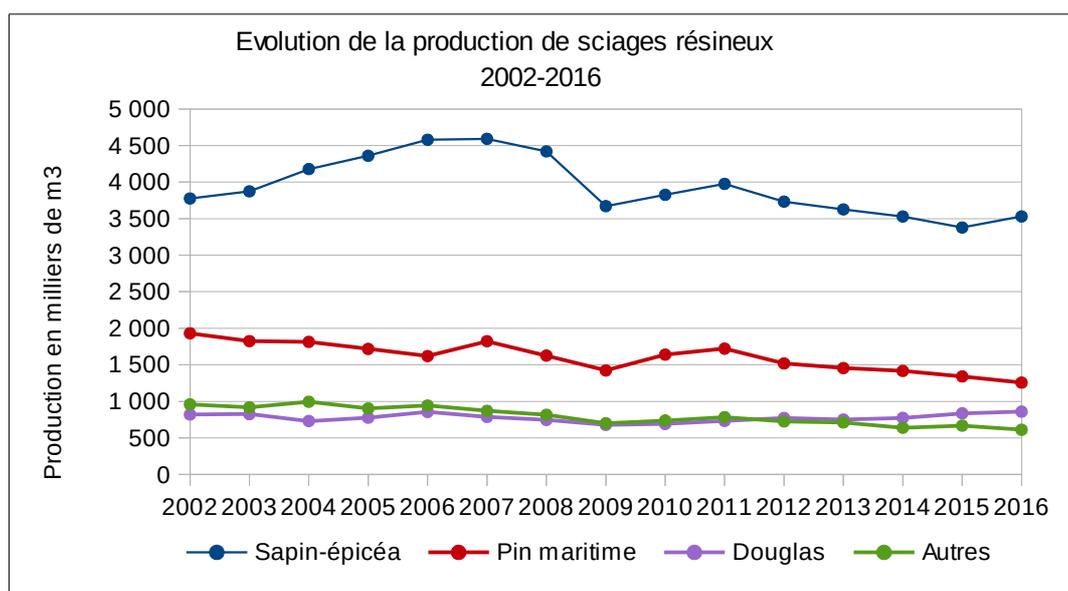
La croissance de la certification pourrait aussi trouver une nouvelle dynamique via l'application du Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE). Selon la reconnaissance donnée à la certification dans le cadre de l'exigence de mettre en place un système de diligence raisonnée, la certification pourrait faciliter la conformité des entreprises certifiées avec la législation européenne, et leur donner un avantage sur le marché du bois en France. Pour faire du RBUE un levier favorable à la certification forestière, PEFC France a par exemple fait évoluer ses règles de chaîne de contrôle et édité une brochure à l'attention des entreprises certifiées pour les sensibiliser à cette nouvelle réglementation.

Enfin, les futurs critères de durabilité de la biomasse solide imposés par la révision de la directive européenne sur les énergies renouvelables devraient encourager la certification.

D. Sciages résineux

La production de sciages résineux a légèrement diminué au cours de l'année 2016 (-2 %, dans la continuité des baisses survenues en 2013 et 2014) pour atteindre 6,2 millions de mètres cubes. L'essence la plus sciée et de loin est le sapin-épicéa, avec une production de 3,53 Mm³ en 2016 en hausse de 5 % par rapport à 2015 après quatre années consécutives de baisse. Vient ensuite le pin maritime, en baisse de production depuis 2011, qui atteint 1,26 Mm³ en 2016. Le Douglas, en troisième place, atteint 0,86 Mm³ en 2016, en augmentation depuis trois années. La production est amenée à augmenter fortement dans les années à venir, les plantations d'après-guerre commençant à arriver à maturité.

La consommation apparente de sciages résineux a fortement baissé en dix ans, passant de 11 Mm³ en 2007 à 7,5 Mm³ en 2016, ce qui confirme que le bois reste très concurrencé par les autres matériaux de construction.

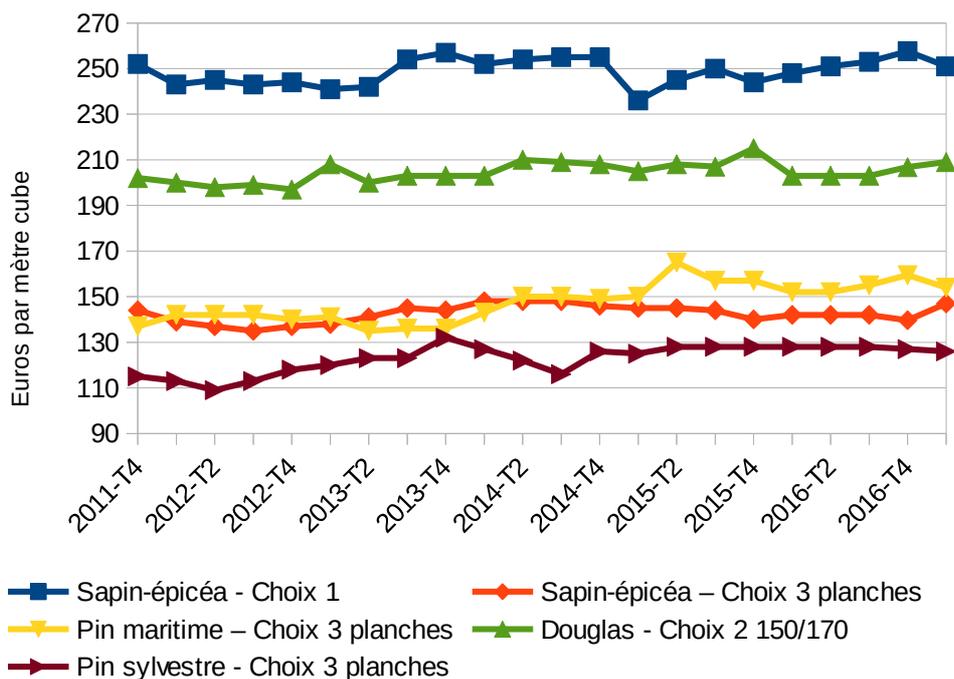


Source : SSP 2017 Les chiffres pour l'année 2016 sont provisoires.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution du prix de différents produits de sciages de résineux représentatifs de la filière : le sapin-épicéa de haute (choix 1) et moyenne (choix 3) qualité, le pin maritime de choix 3, le douglas de choix 2 et le pin sylvestre de choix 3.

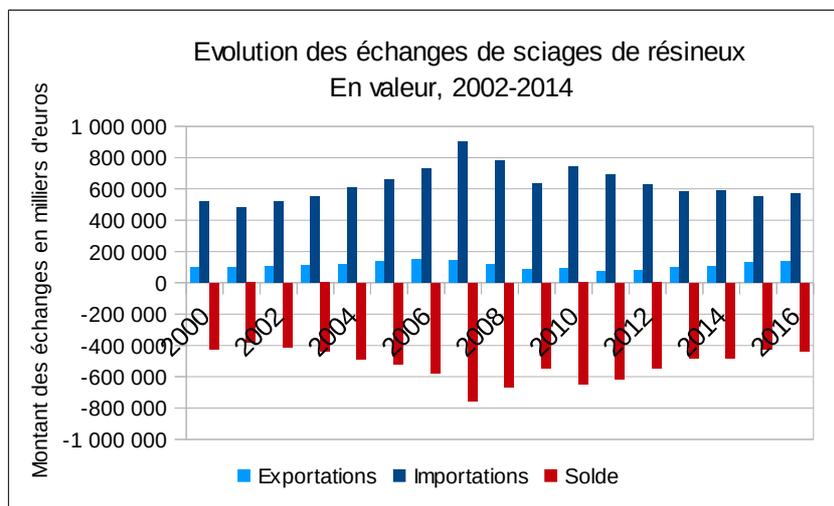
Les sciages de sapin-épicéa ont des évolutions contrastés selon les qualités. Pour le sapin-épicéa de choix 1, le prix a augmenté en 2016 puis a opéré une baisse relativement marquée en début d'année 2017, à 251 euros/m³. Inversement, le sapin-épicéa de choix 3 a vu son prix baisser au cours de l'année 2016 pour rebondir au début de l'année 2017, à 147 euros/m³. Le douglas de choix 2 est sur évolution tendancielle à la hausse, avec un prix moyen de 209 euros/m³ en début d'année 2017. Les sciages de pin maritime ont suivi la même évolution récente que les sciages de sapin-épicéa de choix 1 : augmentation en cours d'année 2016, puis baisse au début de l'année 2017, légèrement au dessus de 150 euros/m³. Enfin, les sciages de pin sylvestre sont très stables depuis début 2015, aux alentours de 130 euros/m³.

Prix des sciages de résineux 2012-2017



Source : CEEB 2017

Les importations de sciages de résineux ont fortement augmenté en 2016 pour revenir à leur niveau de 2014, à 573 M€ (-6 %) soit environ 2,3 millions de mètre cubes (Mm³). Cette hausse des importations peut être liée à la reprise dans le domaine de la construction. Les exportations, quant à elles, affichent une légère hausse tout en restant marginales : 134 M€. La conséquence de ces tendances est une détérioration de la balance commerciale en valeur autour de -438 M€.



Source : Douanes françaises, 2017

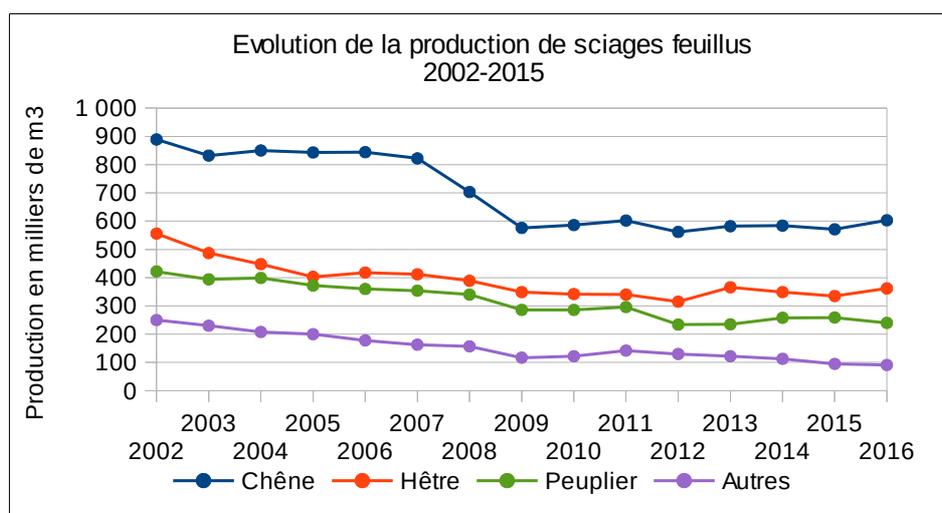
En valeur, les importations françaises de sciages de résineux proviennent à 83 % de l'Union Européenne et plus particulièrement d'Allemagne, de Finlande et de Suède, qui représentent respectivement 23 %, 17 % et 12 % des importations. Les exportations, même faibles, sont également dirigées en grande majorité vers l'Union Européenne, à 85 % (dont l'Espagne à 30 %, la Belgique à 25 % et les Pays-Bas à 10 %), le reste étant réparti notamment entre l'Algérie (7 %),

le Maroc (5 %) et la Suisse (4 %).

E. Sciages feuillus

La production totale de sciages feuillus s'établit en 2015 à 1,3 millions de mètres cubes, chiffre en hausse de 3 % par rapport à 2014. Cette production est couverte à 47 % par les sciages de chêne (augmentation de 2 points par rapport à 2014), à 28 % par ceux de hêtre et à 19 % par les sciages de peuplier.

Les sciages de chêne et de hêtre se stabilisent en volume depuis 2009, aux alentours de 0,6 Mm³ et 0,35 Mm³ respectivement. Ceux de peuplier sont relativement stables depuis 2011 (aux alentours de 0,25 Mm³) après une baisse notable. En revanche, les sciages des autres feuillus sont en baisse depuis quatre ans, et sont tombés sous la barre des 0,1 Mm³.

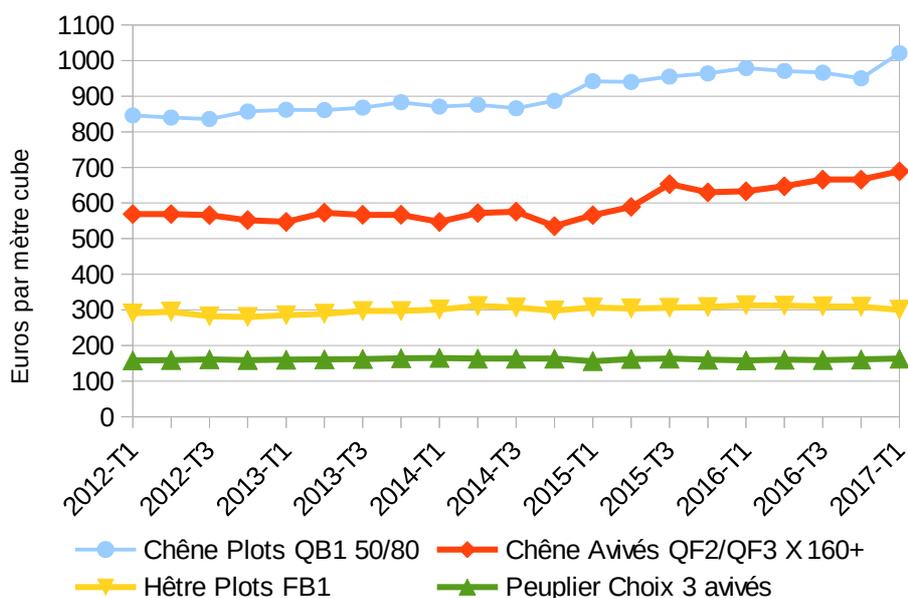


Source : SSP 2017 – Les données 2016 sont provisoires

Le graphique ci-dessous représente l'évolution du prix de quatre produits représentatifs de la production française de sciages de feuillus : pour le chêne, les plots boules de choix QB1 de diamètre 50 à 80 cm (destinés à la tonnellerie et à la belle menuiserie), les avivés de choix QF2/QF3 (destinés à des usages moins haut de gamme comme la parqueterie) ; pour le hêtre, les plots de qualité FB1, et pour le peuplier les avivés de choix 3 (destinés à l'emballage et à la palette).

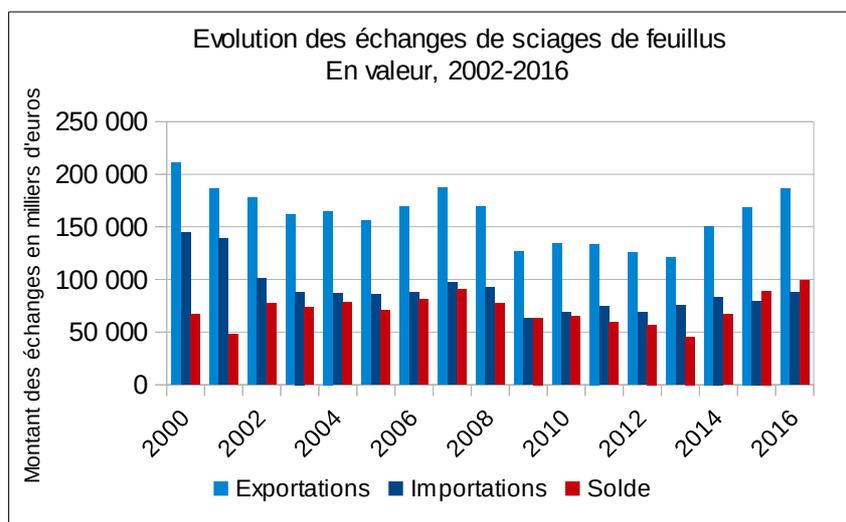
Le prix des sciages de chêne est dans une tendance haussière depuis la fin d'année 2014, avec 20 % d'augmentation en trois ans, et notamment une forte augmentation au premier trimestre 2017. Ceci est vrai à la fois pour le haut de gamme (plots boules) et le moyen de gamme (avivés). Le prix des sciages de hêtre, après avoir augmenté légèrement entre 2013 et 2016, a diminué au cours de l'année 2016 puis plus fortement au début de l'année 2017. Les fluctuations de prix ne sont pas très importantes, avec des variations de 7 % au maximum sur la période 2012-2017. Les prix du sciages de peuplier sont encore plus stable, restant aux environs de 160 €/m³ sur la période.

Prix des sciages feuillus 2012-2017



Source : CEEB 2017

Le marché international des sciages de feuillus est dynamique même s'il reste largement plus restreint que celui des sciages de résineux. En 2016, les exportations ont fortement augmenté en valeur (+10 % pour atteindre 186 M€) pour la quatrième année consécutive. Les importations ont augmenté sensiblement (+10 % pour atteindre 87 M€). Du fait de la plus forte augmentation des exports en valeur absolue, l'excédent commercial dégagé par les échanges de sciages de feuillus tempérés s'est ainsi amélioré, pour la quatrième année consécutive, pour atteindre 99 M€ (doublement par rapport à 2013).



Source : Douanes françaises, 2017 (les chiffres 2016 sont provisoires)

Les exportations françaises de sciages de feuillus sont dirigées, en valeur, à 65 % vers l'Union Européenne (taux en hausse de sept points par rapport à 2014), notamment vers le Royaume-Uni (16%) et l'Allemagne (13%), mais aussi à destination de l'Asie (notamment Chine (9%) et Vietnam (4%). Les importations proviennent également essentiellement de l'Union Européenne, à 64 % (chiffre relativement stable depuis 2010), notamment d'Allemagne (13%) et de Pays d'Europe de l'Est (Pologne, Slovaquie, Hongrie, Roumanie, Ukraine).

Contrairement à la tendance initiée en 2007, les importations de sciages de feuillus tropicaux ont baissé pour retrouver un niveau similaire à 2014 (93 M€), confirmant la baisse tendancielle amorcée en 2007, malgré une hausse conjoncturelle en 2015.

L'Afrique subsaharienne reste le premier fournisseur de la France et représente près de 49 % des importations en valeur (dont 29 % depuis le Cameroun et 8 % depuis le Congo), quand l'Amérique du Sud en fournit 21 % (notamment du fait du Brésil qui en fournit 17 %) et l'Asie du Sud-Est 12 %.

La conjoncture sur le marché des sciages feuillus tempérés est donc bonne, notamment pour les scieurs français qui disposent de nombreux débouchés à l'export mais qui doivent s'adapter à la hausse des prix des grumes et la baisse des prix des connexes. La maîtrise de leur approvisionnement, grâce à la mise en œuvre de contrats avec les propriétaires forestiers, pourrait sécuriser le dynamisme de leur activité économique.

F. Panneaux dérivés du bois

- Panneaux de particules et de fibres

En 2016, l'activité de fabrication de panneaux de particules se maintient, avec une exception pour la production d'OSB (Oriented Strand Board) qui a augmenté de +14 %, après une hausse de +9 % en 2015. Ce sont ainsi 3.6 millions de m³ de panneaux de particules qui ont été produits par 12 sites industriels répartis sur le territoire national.

Les exportations de panneaux de particules ont baissé en 2016 pour la deuxième années consécutives (371 M€, -4%). Les importations ont quant à elles augmenté de 8 % (253 M€). L'excédent commercial dégagé par le secteur baisse ainsi fortement (de 36 M€) tout en restant largement positif : il s'élève en 2016 à +119 M€. Au sein de ce groupe de produits, l'OSB est un produit dégageant un déficit commercial de -32 M€ ; du fait de la faible production française de ce produit (réalisée sur un seul site d'une capacité de 400 000 m³), il représente seulement 4 % des exportations en valeur (soit 16 M€), mais 19 % des importations en valeur (soit 48 M€).

Les importations de panneaux de particules proviennent en quasi-totalité de l'Union Européenne (99%), l'Allemagne (33 %) étant le fournisseur le plus important avec la Belgique (19%), le Luxembourg (14%) et l'Italie (12%). L'Allemagne est aussi le client majeur des industriels français, qui exportent 27 % de leur production outre-Rhin, ainsi que 17 % en Espagne ; 15 % en Italie et 12 % au Royaume-Uni.

Tous les postes sont positifs pour les panneaux de fibre MDF dont les volumes de production croissent depuis 2014 pour atteindre 1,1 Mm³ en 2016, et les exports sont largement excédentaires en 2016. L'industrie des panneaux de fibres connaît une conjoncture favorable avec des volumes de production en hausse depuis 2014. Ce pan de l'industrie du bois a également vu ses exportations augmenter à nouveau en 2016 pour la troisième années consécutives (287 M€). Les importations sont reparties à la hausse (+5%) pour atteindre un niveau proche de 2014 (343 M€). Le déficit commercial se dégrade donc (-56 M€, soit +29%) . La conjoncture défavorable porte sur l'ensemble des produits de cette catégorie.

Les importations de panneaux de fibres sont européennes à 95 % et notamment allemandes (39 %), belges (24%) et autrichiennes (12 %). Les exportations françaises sont destinées à 91 % au marché européen, les clients les plus importants étant l'Italie (15 %) et la Belgique (46 %, dont une partie non déterminée doit transiter vers un pays tiers).

En 2016, les coûts de production sont stables au regard de ceux de 2015. Le coût des approvisionnements en bois est stabilisé et les industriels ont enregistré de légères baisses dans l'énergie ou le papier imprégné.

- Panneaux de contreplaqués, bois plaqués et stratifiés

En 2016, la production de panneaux de contreplaqués, bois plaqués et stratifiés s'approche de 300 000 m³, volume produit par 8 sites industriels de fabrication de contreplaqués et 6 sites de fabrication de panneaux plaqués/ stratifiés. La part de contreplaqués fabriqués avec des essences locales (pin maritime/peuplier) a augmenté.

L'année 2016 a connu une relative stagnation des exportations de contreplaqués (154 M€) qui avaient augmenté fortement en 2015 (+18%). Ce chiffre reste cependant très inférieur à celui de 2008, année au cours de laquelle les exportations avaient représenté 221 M€. Les importations augmentent fortement par rapport à 2015 : elles s'élèvent à 302M€ (+14 %). En conséquence, la balance commerciale pour les contreplaqués se dégrade très nettement et atteint -149 M€ (+41%).

Toujours en valeur, les exportations françaises de contreplaqués sont à plus de 90 % à destination de l'Union Européenne (UE) et en particulier d'Espagne, de Belgique (10%), d'Allemagne (9%), de Finlande (9%) d'Italie (8%) et d'Autriche (8%). En dehors de l'UE, les importations proviennent également de Chine (12 %) et de Russie (6 %).

G. Produits transformés dérivés du bois et produits à valeur ajoutée

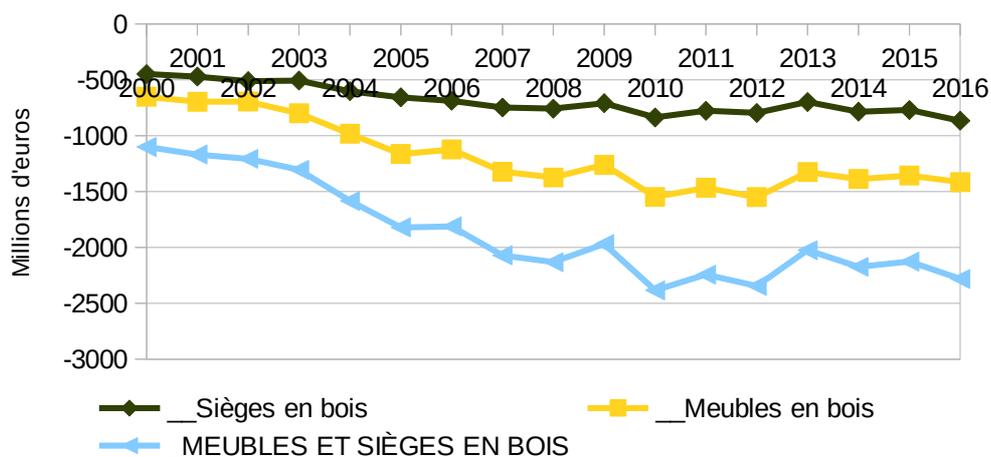
- Fabrication de meubles et sièges en bois

Après un rebond en 2015, l'activité de fabrication de meubles tous matériaux confondus (bois, métal, plastique) et destinés à la fois à un public professionnel (bureaux, armoires de bureau, meubles de magasin) et à un usage domestique (meubles et sièges d'aménagement intérieur ou extérieur) a légèrement baissé en 2016 : les facturations des entreprises de fabrication de meubles ont diminué de -2,2 % pour atteindre 5,14 milliards d'euros.

Avec un solde commercial de -2,28 milliards d'euros en 2016, les meubles et les sièges en bois font partie des secteurs qui contribuent le plus au déficit commercial de la filière bois. Ce déficit s'est aggravé de 7 % par rapport à 2015, du fait d'une hausse significative des importations (+6 % pour atteindre plus de 3 milliards d'euros).

En valeur, les exportations françaises sont à 52 % à destination de l'Union Européenne pour les meubles et sièges en bois. Les principales destinations sont la Suisse (14%), l'Allemagne (13%) et les USA (11%). Les importations françaises de meubles et sièges en bois proviennent à 72 % de l'Union Européenne, essentiellement d'Italie (17%) et d'Allemagne (15%). Hors UE il proviennent essentiellement de Chine (17%).

Décomposition Solde Commercial "Meubles et Sièges en Bois"

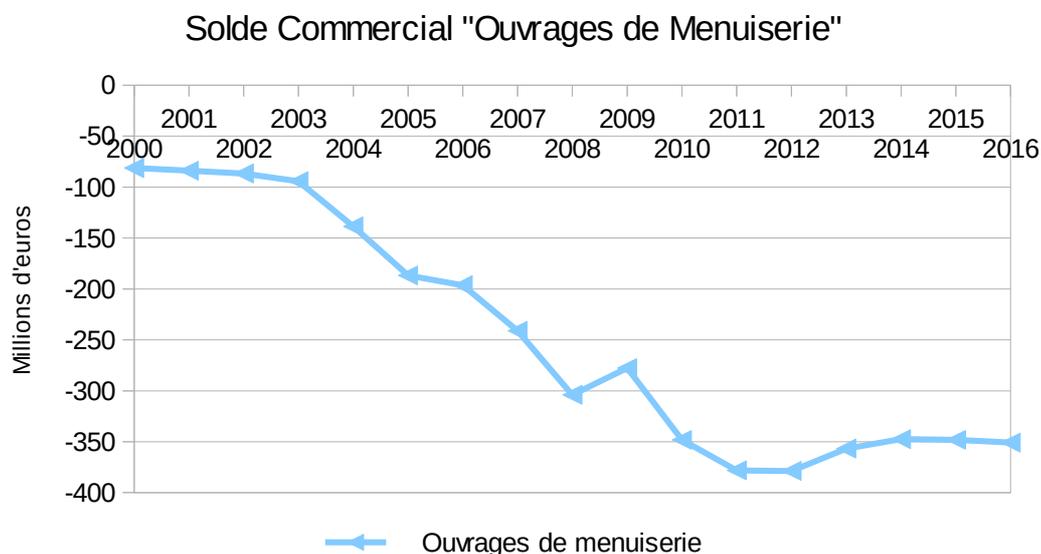


- Fabrication d'éléments en bois pour la construction

Le dynamisme de l'industrie de fabrication de menuiseries, de charpentes et de parquets est fortement dépendant de l'état du marché national de la construction, et son chiffre d'affaires est lié, d'une part, au nombre de mises en chantier annuel et, d'autre part, au taux de pénétration des produits en bois dans le marché de la construction. Les produits qui peuvent prendre des parts de marché à d'autres matériaux de construction (l'ossature bois) ou qui sont utilisés dans la réhabilitation de bâtiments (fenêtres) souffrent moins de cette soumission au marché de la construction.

La crise de la construction française qui a touché la France durant plusieurs années, y compris début 2015, a eu des conséquences négatives sur le secteur des parquets, menuiseries et charpentes : après des baisses de -4 % en 2013 et de -2 % en 2014, le chiffre d'affaires a de nouveau diminué de -2 % en 2015 pour s'établir en dessous des 2,6 milliards d'euros. La relative

embellie constatée sur le marché de la construction fin 2015 et début 2016 pourrait commencer à avoir un impact sur ce chiffre en 2016, avec une éventuelle stabilisation du chiffre d'affaires du secteur.



Le secteur a cumulé un déficit commercial de -351 millions d'euros en 2016, chiffre stable depuis quatre ans. Les importations ont légèrement augmenté (+1 % pour atteindre 443 millions d'euros) après plusieurs années de baisse, de même que les exportations (+3 % pour atteindre 91 millions d'euros).

En valeur, les importations proviennent à 85 % de l'Union Européenne. Les pays de provenance sont notamment l'Allemagne (19 %), le Danemark (11%), la Pologne (10 %), l'Autriche (10 %) et l'Italie (9%). Les exportations françaises sont à destination de l'Union Européenne à 48 % seulement, le reste étant destiné à la Suisse (25 %), à l'Afrique sub-saharienne (3 %) ou encore aux États-Unis (5 %).

- Emballages en bois (hors emballages en papier-carton)

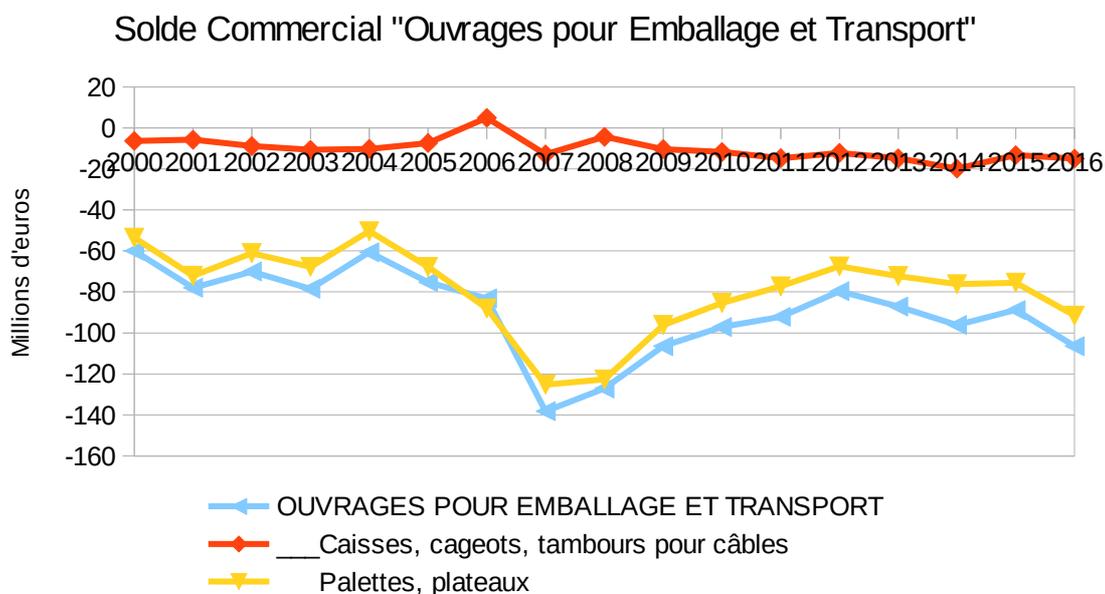
L'activité réalisée par les entreprises de fabrication d'emballages en bois stagne après trois années consécutives de hausse : les facturations totales opérées dans le secteur atteignent donc près de 2 milliards d'euros.

Le marché de l'emballage en bois est divisé en quatre débouchés principaux, dont la répartition en chiffre d'affaires était la suivante en 2014 : la production de palettes et de caisses-palettes constitue la part de marché la plus importante (37 %), suivie par les ouvrages de tonnellerie (33 %), les emballages pour le transport industriel (19 %) et les emballages légers pour les produits alimentaires (11 %). En 2014, les ouvrages de tonnellerie ont donc légèrement augmenté leur part au détriment des emballages alimentaires et pour le transport industriel.

Le *secteur des palettes et caisses-palettes* a atteint un chiffre d'affaires de 700 M€ en 2014 (+1 % par rapport à 2013). Les fabricants français de palettes, qui sont le deuxième plus gros producteur européen, mettent sur le marché environ 25 % des palettes vendues, qui sont donc des produits neufs. Le reste provient de palettes qui, après avoir été récupérées puis triées pour vérifier leur état, sont réutilisées après une réparation éventuelle. Ces acteurs sont répartis sur le territoire national, les fabricants étant plutôt localisés dans les régions forestières et les reconditionneurs dans les zones à forte activité économique. Le marché est encore relativement atomisé en

entreprises de moyenne ou petite taille. Cependant la tendance au regroupement se confirme. Le secteur est lié à la demande en produits industriels et sa vitalité dépend donc entre autres de celle des marchés de la construction (atone en France ces dernières années mais en situation de reprise), de l'automobile (qui connaît une légère reprise) et de la grande distribution.

Ce secteur de production engendre une balance commerciale déficitaire : -92 millions d'euros en 2016, en très nette dégradation (-21%), à cause de l'augmentation des importations. Il atteint aussi son plus haut niveau depuis 2009.



Les importations proviennent à 91 % de l'Union Européenne et en particulier de Belgique (37 %), d'Allemagne (18 %), d'Espagne (6 %) d'Italie (6%) et de Pologne (6 %).

Les exportations françaises sont à destination de l'Union Européenne pour 86 % d'entre elles, notamment de l'Allemagne (18 %), de la Belgique (18 %), de l'Espagne (12 %), du Royaume-Uni (8 %), d'Italie (8%) et des Pays-Bas (8%).

Le *secteur des ouvrages de tonnellerie* dégage en 2016 un chiffre d'affaires de 409 millions d'euros (+4,6 % par rapport à 2015) pour 601 595 fûts (+2,2 %) : après une année de reprise en 2015, l'activité connaît une poursuite modérée de sa croissance.

Les tonneliers français bénéficient toujours de la même reconnaissance à travers le monde : l'activité export représente 66 % de leur activité en volume de production (soit 394 542 fûts) pour une valeur de 280 M€ en 2016. Les pays destinataires des tonneaux français sont sans surprise les pays viticoles à savoir les Etats-Unis (44%), l'Espagne (14%), l'Italie (9%) et l'Australie (9%).

Le secteur des emballages industriels (caisses sur mesure et caisses en bois scié, tous volumes) a connu une nouvelle baisse d'activité entre 2013 et 2014, son chiffre d'affaires ayant diminué de -3 % pour atteindre 375 M€. Les entreprises françaises d'emballage industriel en bois, qui regroupent plus de 4 000 salariés, travaillent à 90 % pour l'exportation. Les professionnels ont tendance à se regrouper et à diversifier leurs activités en amont ou en aval afin de pouvoir faire face aux réglementations contraignantes régissant les échanges internationaux. Le secteur étant tributaire des fluctuations générales de l'économie française, il pourrait repartir à la hausse en 2016.

Celui des *emballages légers* (cageots, boîtes à fromages et emballages pour fruits et légumes) a également vu son activité annuelle ralentir en 2015 (5 % pour atteindre 209 millions d'euros). La

production est réalisée par plus de 50 sites de production industrielle, localisés à proximité des secteurs utilisateurs des emballages, zones maraîchères, ostréicoles, horticoles et fromagères. L'activité des entreprises de fabrication d'emballages légers est avant tout dépendante du niveau de ces productions agricoles. De plus, la tendance à l'utilisation de bacs plastiques dans la grande distribution, plus pratiques d'utilisation et réutilisables mais fabriqués dans un matériau non-renouvelable, peut expliquer en partie cette tendance à la baisse.

La balance commerciale pour l'ensemble de ces deux secteurs se dégrade en 2016 et atteint -15 millions d'euros.

En 2016, les importations provenaient à 91 % de l'Union Européenne, et en particulier d'Espagne (29 %), d'Allemagne (15 %). Quant aux exportations françaises, elles sont à destination de l'Union Européenne pour 71 % d'entre elles (notamment Belgique (22%) et Allemagne (19 %)).

H. Pâte à papier et papiers cartons

- Recul de la consommation apparente et maintien de la production des papiers et cartons

L'amélioration modérée du contexte économique s'est accompagnée en 2016, comme en 2015, d'une baisse de la consommation apparente de papier et cartons (-1%) à 8,8 millions de tonnes. Avec près de 8 Mt, le volume des papiers et cartons produit en 2016 est stable par rapport à 2015, année au cours de laquelle la production avait reculé de 1,4 %. En ce qui concerne la pâte à papier, le volume produit a légèrement baissé en 2016 (-0,3 %) et avoisine les 1,72 Mt. Au-delà de ce constat général, des situations contrastées peuvent être notées selon les sortes de papiers et cartons. **La production des papiers à usages graphiques s'est, comme depuis trois ans, à nouveau contractée en 2016**, mais le rythme du recul a ralenti (-3,8 % à comparer à -5,9 % en 2015). Cette diminution, elle-même consécutive à un recul de la consommation, notamment pour les papiers de presse, traduit la poursuite d'un mouvement de réduction de capacité qui s'observe à l'échelle européenne depuis le milieu des années 2000.

À l'inverse de cette tendance, **la production des papiers et cartons d'emballage continue sa progression en 2016 (+1,3 %)**. Au sein de cet ensemble, la production des papiers d'emballage souple a fortement reculé en 2016 (-4,8 %), ceci en raison de difficultés d'exploitation sur les sites de plusieurs producteurs de cette sorte papetière et malgré une demande de papiers pour emballage souple qui a été dynamique en 2016, que ce soit pour la fabrication de sacs de caisse à usage unique, de sacs de grande contenance ou d'applications spéciales. Par exemple, sur le segment des sacs de caisse à usage unique, l'interdiction des sacs plastiques de moins de 50 microns d'épaisseur depuis le 1er juillet 2016 a eu un effet d'entraînement significatif sur la consommation de papiers pour emballage souple. La production des cartons diminue légèrement en 2016 (-1,5 %), sur fond de demande molle tant en Europe qu'en France. Dans un contexte marqué par une faible activité de l'industrie agroalimentaire, principal marché client des produits en papiers pour ondulé (caisses en carton ondulé), et malgré une amélioration de l'activité de la production manufacturière au cours du 4e trimestre 2016 et une consommation des ménages toujours soutenue, la demande française de papiers pour ondulé s'inscrit en dessous de la moyenne européenne. La France a moins profité que ses voisins de l'amélioration du contexte économique. La hausse de la demande européenne, conjuguée à un meilleur taux d'utilisation des capacités, a profité à la production nationale, qui a continué sa progression en 2016 (+2,2 %). **La demande européenne de papiers d'hygiène était une nouvelle fois en hausse en 2016**, avec des écarts selon les types de produits. En France, la production a connu une hausse de 1,6 % (après +1,3 % en 2015).

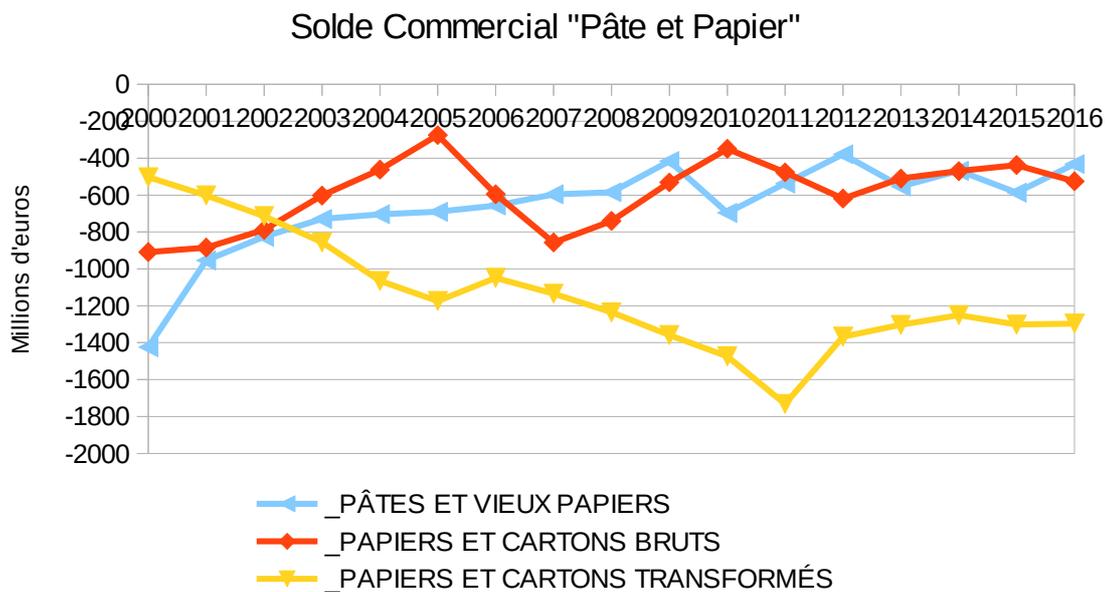
- Un déficit commercial relativement stable

En 2016, la balance commerciale française reste déficitaire avec -432 M€ pour les pâtes et vieux papiers (baisse du déficit de 26 % par rapport à 2015), -525 M€ pour les papiers et cartons bruts (hausse du déficit de 20 % par rapport à 2015), et 1297 M€ pour les papiers et cartons transformés (stabilité par rapport à 2016). Le déficit global, à 2,255 milliards d'euros, est relativement stable depuis 2012.

La géographie des échanges reste similaire aux années précédentes. Les importations de pâtes à papier proviennent à 52 % de l'UE, dont Suède (12%), Allemagne (9%) et Finlande (8%), le reste venant du Brésil (24%) et des USA (7%). Les importations de papier et cartons viennent à 93 % de l'UE, essentiellement d'Allemagne (24%), de Finlande, de Suède et d'Italie (10 % chacun). Pour les papiers transformés, l'origine des importations est également majoritairement européen (85%), avec l'Allemagne (26%), l'Italie (18%) et l'Espagne (12%).

Les exportations françaises sont destinées à l'UE également, à 79 % pour la pâte à papier, 78 % pour le papier-carton brut, et 76 % pour le papier-carton transformé. Les gros clients de la France sont l'Allemagne (25%), l'Espagne (25%) et l'Italie (16%) pour la pâte à papier, l'Allemagne (21%),

l'Espagne (14%), l'Italie (11%) et le Royaume-Uni (10%) pour le papier-carton brut, et l'Allemagne (18%), la Belgique (11%) et le Royaume-Uni (10%) pour le papier-carton transformé.



- Un marché du bois de trituration qui s'est détendu, mais dont les niveaux de prix restent élevés

L'industrie des pâtes à papier a utilisé en 2016 près de 7 Mt de bois, soit un tonnage quasiment identique à 2015. L'année 2016 a été caractérisée par des conditions satisfaisantes d'approvisionnement en bois des usines de pâte. Cette bonne disponibilité est elle-même la conséquence de deux éléments explicatifs conjoints. En premier lieu, la faiblesse relative de la demande des autres industries utilisatrices de bois a facilité l'accès à la matière première par les entreprises productrices de pâte. En second lieu, les conditions météorologiques clémentes ont conduit à une faible demande de bois pour la production d'énergie, que ce soit par les ménages (bois bûches) ou par les chaufferies collectives. Ces conditions d'approvisionnement ont permis une poursuite de la détente du prix du bois de trituration, qui ne compense pas cependant les fortes augmentations qui ont été enregistrées durant les années 2012 à 2015.

I. Produits innovants à base de bois

Les produits innovants fabriqués à partir de bois constituent une part importante des potentialités de création de valeur et d'emplois de la filière bois et devraient être de nature à favoriser une dynamique de croissance, en apportant des réponses appropriées à des besoins identifiés et à l'émergence de nouveaux usages.

Un rapport interministériel de prospective a été publié en 2012 et a établi les marchés innovants sur lesquels l'industrie française du bois pourrait se positionner à échéance 2020. Il a mis en évidence l'avance prise par certains pays européens et extra-européens sur des marchés spécifiques : il s'agit entre autres des États-Unis et du Japon pour le bois plastique ; de l'Autriche, de l'Allemagne et de la Suisse pour le bois contrecollé ; du Danemark, de la Belgique et des Pays-Bas pour le bois densifié.

L'appareil industriel français reste, d'une part, peu développé sur ces produits innovants, qu'il s'agisse de produits à partir de bois massif, de bois fibre, de la chimie du bois, ou du bois énergie. D'autre part, les réglementations demandent certaines évolutions pour faciliter le développement de la production dans ces secteurs.

Néanmoins, des pôles de compétitivité, regroupant industries du bois, organismes de recherche et de formation et environnement institutionnel, se mobilisent sur des projets de recherche destinés à être amplifiés de manière industrielle. En particulier, le secteur de la chimie du bois est investi : les utilisations dans le domaine de la santé, qui nécessitent d'établir des contacts professionnels avec des interlocuteurs nouveaux comme les laboratoires pharmaceutiques, et dans la chimie de spécialité sont par exemple explorées dans des projets de R&D. De nouveaux liens sont créés pour trouver les fournisseurs et clients appropriés et ainsi déboucher sur des produits industriels innovants à même d'être commercialisés sur de nouveaux marchés.

L'ensemble des acteurs participant à ces projets veillent à ce que les deux phases cruciales que sont l'industrialisation de la production et la commercialisation du produit soient réussies afin de pénétrer ces marchés porteurs et sources de développement économique pour la France.

J. Construction et habitat

L'enquête nationale de la construction bois qui a lieu tous les deux ans est sortie en mai 2017. Le chiffre d'affaires total de la construction bois est en 2016 de 1,68 milliards d'euros, en baisse de 11 % par rapport à 2014. Le nombre d'emplois en construction bois est de 12 820, en baisse de 13 % par rapport à 2014.

Cette baisse est essentiellement due au secteur de la maison individuelle en bois, qui passe de 10,6 % de parts de marché en 2014 à 8,7 % en 2016. Alors que le nombre de maisons individuelles construites progressait de +4,5 %, le nombre de maisons en bois diminuait de -8,6 %. Les situations sont très contrastées selon les régions : très forte baisse dans le Grand Est (-31 % de réalisations), mais forte hausse en Nouvelle-Aquitaine (+9 % de réalisations). Les mauvaises résultats commerciaux de la construction bois en maison individuelle peuvent s'expliquer par le fait que le marché est porté par les primo-accédants à budget très contraint, marché sur lequel la maison en bois a du mal à se positionner.

En revanche, la construction bois se porte mieux sur le secteur du logement collectif : + 70 % de réalisations entre 2014 et 2016, avec 4 % de parts de marché contre 2,6 % en 2014. Les extensions-surélévations progressent également de 8 % en termes de réalisation, et passent de 7,4 % de parts de marché en 2014 à 7,8 % en 2016. La façade Ouest (Pays-de-la-Loire, Normandie, Nouvelle-Aquitaine et Bretagne) représente 52 % des extensions-surélévations réalisées en France en 2016, avec les Pays-de-la-Loire en tête du classement régional.

Malgré des résultats en baisse, les prévisions d'activité indiquées par les entreprises sont largement positives, notamment en prévision des nouvelles réglementations environnementales dans les bâtiments neufs favorisant les matériaux bas carbone. 29 % des entreprises prévoient des investissements en 2017 et 2018 et 40 % déclarent vouloir embaucher cette année.

5. Tableaux

Product Code	Product	Unit	Historical data		REVISED	Revised	Estimate	Forecast
			2015	2016	2015	2016	2017	2018
1.2.1.C	SAWLOGS AND VENEER LOGS, CONIFEROUS							
	Removals	1000 m ³ ub	11 707	11 687	11 648		11 667	11 647
	Imports	1000 m ³ ub	322 #	325 #		329	249	251
	Exports	1000 m ³ ub	1 093 #	908 #	1 103	1 006	1 118	928
	Apparent consumption	1000 m ³ ub	10 935	11 104			10 798	10 970
1.2.1.NC	SAWLOGS AND VENEER LOGS, NON-CONIFEROUS							
	Removals	1000 m ³ ub	4 545	4 781	4 561		5 030	5 291
	Imports	1000 m ³ ub	203 #	181 #	204	168	170	152
	Exports	1000 m ³ ub	1 134 #	944 #	1 138	989	1 160	966
	Apparent consumption	1000 m ³ ub	3 615	4 018			4 040	4 477
1.2.1.NC.T	of which, tropical logs							
	Imports	1000 m ³ ub	79 #	79 #		73	53	53
	Exports	1000 m ³ ub	5 #	4 #		3	4	3
	Net Trade	1000 m ³ ub	75	75		70	49	50
1.2.2.C	PULPWOOD (ROUND AND SPLIT), CONIFEROUS							
	Removals	1000 m ³ ub	4 484	4 318	4 484		4 158	4 004
	Imports	1000 m ³ ub	705 #	720 #		761	737	753
	Exports	1000 m ³ ub	988 #	859 #		927	620	539
	Apparent consumption	1000 m ³ ub	4 201	4 179			4 275	4 217
1.2.2.NC	PULPWOOD (ROUND AND SPLIT), NON-CONIFEROUS							
	Removals	1000 m ³ ub	3 771	3 810	3 820		3 850	3 890
	Imports	1000 m ³ ub	118 #	95 #		110	132	106
	Exports	1000 m ³ ub	1 073 #	1 011 #	1 081	997	982	925
	Apparent consumption	1000 m ³ ub	2 816	2 894			3 000	3 071
3	WOOD CHIPS, PARTICLES AND RESIDUES							
	Domestic supply	1000 m ³	25 660 C	24 669 C	25 673		23 717	22 802
	Imports	1000 m ³	1 526 C	2 002 C			2 175	2 853
	Exports	1000 m ³	1 447 C	1 293 C			1 548	1 383
	Apparent consumption	1000 m ³	25 739	25 378			24 345	24 271

Product Code	Product	Unit	Historical data		REVISED	Revised	Estimate	Forecast
			2015	2016	2015	2016	2017	2018
1.2.3.C	OTHER INDUSTRIAL ROUNDWOOD, CONIFEROUS							
	Removals	1000 m ³ ub	300	270			244	220
1.2.3.NC	OTHER INDUSTRIAL ROUNDWOOD, NON-CONIFEROUS							
	Removals	1000 m ³ ub	237	246			255	265
1.1.C	WOOD FUEL, CONIFEROUS							
	Removals	1000 m ³ ub	2 596 N	2 586 N			2 576	2 565
1.1.NC	WOOD FUEL, NON-CONIFEROUS							
	Removals	1000 m ³ ub	23 366 N	23 273 N			23 181	23 089

Product Code	Product	Unit	Historical data		REVISED	Revised	Estimate	Forecast
			2015	2016	2015	2016	2017	2018
5.C	SAWNWOOD, CONIFEROUS							
	Production	1000 m ³	6 223	6 256	6 321		6 288	6 321
	Imports	1000 m ³	2 154	2 291	2 155	2 292	2 315	2 462
	Exports	1000 m ³	871	907			804	837
	Apparent consumption	1000 m ³	7 507	7 640			7 799	7 946
5.NC	SAWNWOOD, NON-CONIFEROUS							
	Production	1000 m ³	1 291	1 324	1 306		1 359	1 394
	Imports	1000 m ³	285	294		295	253	261
	Exports	1000 m ³	425	440			533	553
	Apparent consumption	1000 m ³	1 152	1 179			1 079	1 102
5.NC.T	of which, tropical sawnwood							
	Production	1000 m ³	31	28			26	24
	Imports	1000 m ³	158	153			115	111
	Exports	1000 m ³	4	5			8	10
	Apparent consumption	1000 m ³	185	176			132	125
6.1	VENEER SHEETS							
	Production	1000 m ³	121 C	121 C			121	121
	Imports	1000 m ³	105 C	120 C			118	135
	Exports	1000 m ³	75 C	92 C			85	104
	Apparent consumption	1000 m ³	151	150			154	152
6.1.NC.T	of which, tropical veneer sheets							
	Production	1000 m ³	0	0 R			###	###
	Imports	1000 m ³	73	87			82	98
	Exports	1000 m ³	1	2			1	4
	Apparent consumption	1000 m ³	72	85				
6.2	PLYWOOD							
	Production	1000 m ³	246 C	250 C			254	259
	Imports	1000 m ³	420 C	475 C			519	587
	Exports	1000 m ³	156 C	153 C			172	168
	Apparent consumption	1000 m ³	510	572			601	677
6.2.NC.T	of which, tropical plywood							
	Production	1000 m ³	118 N	120 N			122	124
	Imports	1000 m ³	115	115			151	151
	Exports	1000 m ³	52	47			58	53
	Apparent consumption	1000 m ³	181	188			216	223

Product Code	Product	Unit	Historical data		REVISED	Revised	Estimate	Forecast	REVISED
			2015	2016	2015	2016	2017	2018	2015
6.3	PARTICLE BOARD (including OSB)								
	Production	1000 m ³	3 631 N	3 627 N			3 623	3 619	
	Imports	1000 m ³	617	688			866	966	
	Exports	1000 m ³	1 729	1 649	1 497	1 452	1 411	1 347	1 497
	Apparent consumption	1000 m ³	2 519	2 666			3 077	3 238	
6.3.1	of which, OSB								
	Production	1000 m ³	352	352 R		390	352	352	
	Imports	1000 m ³	144	155			163	177	
	Exports	1000 m ³	67	66	76	67	55	53	76
	Apparent consumption	1000 m ³	428	442			461	475	
6.4	FIBREBOARD								
	Production	1000 m ³	1 164 C	1 273 C			1 392	1 522	
	Imports	1000 m ³	893 C	911 C			950	969	
	Exports	1000 m ³	1 183 C	1 226 C			1 221	1 265	
	Apparent consumption	1000 m ³	874	958			1 122	1 227	
6.4.1	Hardboard								
	Production	1000 m ³	116 N	116 N			116	116	
	Imports	1000 m ³	220	205			189	176	
	Exports	1000 m ³	333 E	325 E	378	425	429	418	378
	Apparent consumption	1000 m ³	2	-4			-124	-126	
6.4.2	MDF/HDF (Medium density/high density)								
	Production	1000 m ³	967 N	1 076 N			1 197	1 332	
	Imports	1000 m ³	555	557			572	574	
	Exports	1000 m ³	686 E	765 E	726	834	665	742	726
	Apparent consumption	1000 m ³	836	868			1 104	1 165	
6.4.3	Other fibreboard								
	Production	1000 m ³	81 N	81 N			81	81	
	Imports	1000 m ³	118	149			192	242	
	Exports	1000 m ³	164	136			126	105	
	Apparent consumption	1000 m ³	36	94			147	218	
7	WOOD PULP								
	Production	1000 m.t	1 725 C	1 720 C			1 730	1 735	
	Imports	1000 m.t	2 022 C	1 950 C	2 032		1 928	1 940	2 032
	Exports	1000 m.t	587 C	600 C	522	518	555	550	522
	Apparent consumption	1000 m.t	3 160	3 070			3 103	3 125	
10	PAPER & PAPERBOARD								
	Production	1000 m.t	7 984 C	7 988 C	7 986	7 984	7 923	7 960	7 986
	Imports	1000 m.t	4 933 C	4 784 C	5 254	5 094	5 120	5 150	5 254
	Exports	1000 m.t	4 148 C	4 067 C	4 346	4 269	4 256	4 250	4 346
	Apparent consumption	1000 m.t	8 769	8 705		8 809	8 787	8 860	
4.1	WOOD PELLETS								
	Production	1000 m.t	950 N	1 150 N			1 400	1 695	
	Imports	1000 m.t	157	248			260	410	
	Exports	1000 m.t	199	192			200	193	
	Apparent consumption	1000 m.t	908	1 206			1 460	1 912	

Quelques remarques sur ces tableaux :

- Une colonne « Revised 2015 » a été rajoutée
- la consommation apparente des panneaux de fibres durs est négative. Cela peut s'expliquer par le fait que les statistiques douanières pour ce produit intègrent aussi les importations et les exportations de HDF, qui devraient faire partie de la catégorie MDF/HDF. Les statistiques douanières ont malgré tout été conservées.
- Les estimations 2017 et prévisions 2018 ont été établis à partir des données passées, sauf pour les cases surlignées où les prédictions des professionnels ont été utilisées.

Ce rapport intègre des données fournies par :

- le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère chargé des forêts ;
- l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ;
- la Confédération française de l'industrie des papiers, cartons et celluloses (COPACEL) ;
- la Fédération nationale du bois (FNB) ;
- le Syndicat National des Producteurs de Granulés (SNPG)
- France Bois Forêt (FBF) ;
- Le Commerce du bois (LCB) ;
- l'Office national des forêts (ONF) ;
- PEFC France ;
- FSC France ;
- l'Union de la coopération forestière française (UCFF) ;
- l'Union des industries du panneau contreplaqué (UIPC) ;
- l'Union des industries des panneaux de process (UIPP) ;
- la Fédération française de la tonnellerie
- l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Contact : Frédéric Branger (frederic.branger@agriculture.gouv.fr)